

Relations

POUR QUI VEUT
UNE SOCIÉTÉ JUSTE

NUMÉRO 789 AVRIL 2017

VIOLENCES

ENTENDRE
LE CRI
DES FEMMES



LE CARNET DE CATHERINE MAVRIKAKIS:
EN FINIR AVEC LA FASCINATION

ARTISTE INVITÉE BRIGITE NORMANDIN

7,00 \$



Relations

NUMÉRO 789 MARS-AVRIL 2017

Fondée en 1941

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, un centre d'analyse sociale progressiste fondé et soutenu par les Jésuites du Québec. Depuis plus de 75 ans, *Relations* œuvre à la promotion d'une société juste et solidaire en prenant parti pour les exclus et les plus démunis. Libre et indépendante, elle pose un regard critique sur les enjeux sociaux, économiques, politiques, environnementaux et religieux de notre époque.

5 ÉDITORIAL
RÉPONDRE À L'ATTENTAT DE QUÉBEC Jean-Claude Ravet

ACTUALITÉS

6 UNE LOI SCANDALEUSE Patrick Bonin
8 JACQUES GRAND'MAISON, CRITIQUE SOCIAL
ET TÉMOIN DE L'ÉVANGILE Gregory Baum
10 XI JINPING, « NOYAU DUR » DU PARTI André Laliberté

12 DÉBAT
QUELLE PLACE POUR LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE ?
Réjean Bergeron et Pierrot Péladeau

34 REGARD
CONVENTION CONTRE LA TORTURE : LE RÔLE TROUBLE DU MAROC
Osire Glacier

37 AILLEURS
CONSTRUIRE LA PAIX EN COLOMBIE
Leila Celis

41 SUR LES PAS D'IGNACE
APPRENDRE DES BOUDDHISTES
Bernard Senécal

42 CHRONIQUE POÉTIQUE de Rodney Saint-Éloi
ANACAONA

44 QUESTIONS DE SENS
PÉRIL EN LA DEMEURE
Jean Bédard

RECENSIONS
45 LIVRES
49 DOCUMENTAIRE

50 LE CARNET de Catherine Mavrikakis
EN FINIR AVEC LA FASCINATION



10



34

DIRECTRICE
Élisabeth Garant
RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Claude Ravet
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Catherine Caron
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Emiliano Arpin-Simonetti
DIRECTION ARTISTIQUE
Mathilde Hébert
ILLUSTRATIONS
Jacques Goldstyn, Mance Lanctôt
RÉVISION/CORRECTION
Éric Massé

COMITÉ DE RÉDACTION
Gilles Bibeau, Mélanie Chabot,
Eve-Lyne Couturier, Dario
De Facendis, Jonathan Durand
Folco, Claire Doran, Céline Dubé,
Lorraine Guay, Mouloud Idir,
Agustí Nicolau, Rolande Pinard,
Louis Rousseau, Michaël Séguin

COLLABORATEURS
Gregory Baum, André Beauchamp,
Jean Bédard, Jean-Marc Biron,
Dominique Boisvert, Marc Chabot,
Amélie Descheneau-Guay,
Catherine Mavrikakis, Rodney
Saint-Éloi, Marco Veilleux

IMPRESSION HLN
sur du papier recyclé
contenant 100 % de fibres
post-consommation.

DISTRIBUTION
Disticor Magazine Distribution
Services

Relations est membre de la SODEP
et de l'AMÉCO.
Ses articles sont répertoriés dans
Érudit, *Repère*, *EBSCO* et dans *l'Index*
de périodiques canadiens.

SERVICE D'ABONNEMENT
SODEP (Revue *Relations*)
C.P. 160, succ. Place-d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3E9
514-397-8670
abonnement@sodep.qc.ca

ABONNEMENT EN LIGNE
www.revuerelements.qc.ca

TPS: R119003952
TVQ: 1006003784

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec: ISSN 0034-3781
Version numérique: ISSN 1929-3097
ISBN PDF: 978-2-924346-25-9

BUREAUX
25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél.: 514-387-2541, poste 279
relations@cjf.qc.ca
www.revuerelements.qc.ca

Nous reconnaissons
l'appui financier
du gouvernement du Canada

Canada



Brigitte Normandin,
Séquelles et raisonnement,
2005

POUR QUI VEUT
UNE SOCIÉTÉ JUSTE

DOSSIER

- 15** VIOLENCES – ENTENDRE LE CRI DES FEMMES
Catherine Caron
- 17** LA LANGUE DÉLIÉE, LA MÉMOIRE COURTE
Aurélie Lanctôt
- 19** FEMMES AUTOCHTONES :
LA VIOLENCE COLONIALE ET SES AVATARS
Julie Perreault
- 22** TES YEUX FONT UNE COURBE AUTOUR DE MOI (EXTRAITS)
Helen Knott
- 23** LA FEMME-MARCHANDISE
Sylvie Gagnon
- 24** L'IMPÉRATIF DU CONTRÔLE DES ARMES
Wendy Cukier
- 26** LA VIOLENCE CONJUGALE EN CONTEXTE MIGRATOIRE
Salima Massoui
- 28** VIOLENCE FAITE AUX FEMMES :
IL EST TEMPS D'AGIR
Éliane Legault-Roy
- 30** LE FÉMINISME AU MASCULIN
Will Prosper, propos recueillis par Emiliano Arpin-Simonetti

ARTISTE INVITÉE

L'artiste multidisciplinaire **Brigitte Normandin** vit et travaille dans les Cantons-de-l'Est depuis 1990. Par le dessin, la peinture, la couture et l'assemblage d'objets trouvés (coupures de papier, morceaux de métal, brins de fil, bouts de plastique, etc.), elle crée des œuvres à la fois troublantes et poétiques, alliant obscurité et lumière, souffrance et espoir. Ses thèmes emplies d'humanité surgissent souvent de l'évocation d'une brisure du tissu social, d'une injustice, d'une iniquité. Depuis quelques années, l'anatomie féminine est devenue l'objet principal de son travail, explorant ce qui se cache au plus profond de l'être et de notre ère. Depuis 2014, elle est directrice de la galerie Art Plus à Sutton, située dans une ancienne église qu'elle a acquise avec son conjoint et qui abrite aussi son atelier d'artiste. Elle compte à son actif plusieurs expositions (solos, duos, groupes) ainsi que plusieurs prix d'honneur et d'excellence. <brigtenormandin.blogspot.ca>.



JOURNÉE D'ÉTUDE



MÉMOIRE DES LUTTES

SE SOUVENIR POUR MIEUX AGIR

LE VENDREDI 31 MARS 2017, de 9 h à 16 h

FAIRE MÉMOIRE DES LUTTES POUR...

Prendre conscience des dynamiques sociales, des acquis, des victoires et des échecs.

Tirer des leçons des luttes passées qui peuvent bénéficier aux luttes actuelles.

Comprendre ce qui a changé et débattre collectivement des nouveaux défis à relever.

Nourrir les convergences possibles entre les différentes mobilisations de notre époque.

Conférence d'ouverture
**POURQUOI EST-IL IMPORTANT
DE NOURRIR LA MÉMOIRE
DES LUTTES AU QUÉBEC ?**

Diane Lamoureux, PROFESSEURE
AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Panel
**LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
ET LUTTE CONTRE LE RACISME :
DEUX MILITANTS RETRACENT DES
ÉLÉMENTS-CLÉS DE LEUR PARCOURS**

Jean-Claude Icart, SOCIOLOGUE ŒUVRANT
DANS L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE

Nicole Jetté, FRONT COMMUN DES
PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DU QUÉBEC

Table ronde
**DANS QUELLES FILIATIONS
S'INSCRIVENT CERTAINES LUTTES
ACTUELLES ?**

Tania Larivière, REPRÉSENTANTE JEUNESSE
POUR FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Virginie Larivière, ORGANISATRICE
POLITIQUE ET CO-ORTEPAROLE DU COLLECTIF
POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Émilie Nicolas, PRÉSIDENTE DE QUÉBEC
INCLUSIF ET DOCTORANTE EN ANTHROPOLOGIE

ANIMATION DE LA JOURNÉE : **FRANCINE PELLETIER**

À la Maison Bellarmin

25, rue Jarry Ouest, Montréal

(métro Jarry ou De Castelnau, stationnement pour visiteurs à l'arrière)

Coût (repas du midi inclus) : **25\$ ou 10\$ pour étudiants et personnes à faible revenu**

Inscription et paiement avant le 24 mars 2017

par la poste ou en ligne, consultez notre site <cjf.qc.ca>

Renseignements : **Christiane Le Guen**, 514-387-2541 poste 234 / cleguen@cjf.qc.ca

RÉPONDRE À L'ATTENTAT DE QUÉBEC

L'attentat perpétré dans une mosquée à Québec, le 29 janvier dernier, contre des musulmans rassemblés pour prier, laisse une profonde cicatrice dans notre mémoire collective. Cet ignoble crime haineux incarne le dépassement d'une limite qui ne peut être franchie sans ébranler les fondements même de la société, mettant tragiquement en scène un mal qui la ronge et auquel on doit opposer une riposte vitale et collective. Les divers rassemblements spontanés et organisés qui ont suivi le massacre ont été à la hauteur de la blessure à panser. Particulièrement mémorables ont été les funérailles offertes aux victimes, hors du commun dans un Québec qui a plutôt l'habitude de se représenter médiatiquement la croyance comme une relique d'un passé regrettable, et l'islam, en particulier, comme un corps étranger, voire une menace à la nation.

Nous ne pouvons plus dorénavant – et sans risquer d'ouvrir à nouveau la plaie – agir envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane (ou perçus comme l'étant) comme s'ils n'étaient pas des nôtres, comme s'ils n'étaient pas inclus d'emblée dans le « nous » que symbolise la communauté politique. C'est malheureusement ce à quoi nous incitent nombre de tribuns de droite obsédés par l'ordre et l'obéissance en chosifiant ce « nous », en se référant à un passé mythique comme s'il n'avait jamais été pluriel, métissé, intersubjectif, à l'image d'ailleurs de la subjectivité : « Je ne deviens moi-même qu'en me révélant pour autrui, à travers autrui et à l'aide d'autrui. [...] La rupture, l'isolement, l'enfermement en soi est la raison fondamentale de la perte de soi », écrivait Mikhaïl Bakhtine (cité par T. Todorov, *Le principe dialogique*, Seuil, 1981).

Prendre pleinement la mesure de cet événement tragique exige, tout d'abord, de contrer le fondamentalisme identitaire qui a le vent dans les voiles dans certains pays d'Europe et aux États-Unis, et qui trouve de plus en plus une voix ici. Certes, l'air du temps de la globalisation financière nous fait croire que les individus et les sociétés sont comme une page blanche où peuvent s'écrire sans entraves les injonctions de la consommation et de la production déchaînées. Mais lutter contre cette dépossession en faisant croire que la culture ne relève que du passé, et plus encore d'un passé pétrifié qu'on pourrait mettre en boîte et garder à portée de main comme preuve de son intégration, est une fausse et dangereuse solution. Si elle est bien réelle et vivante, la culture est aussi insaisissable, même si elle se fait sentir dans la langue commune, le sens commun, les liens de mémoire, incluant celle des luttes ; elle se renouvelle dans les débats publics et les luttes sociales qui à leur tour renouvellent les institutions en tant qu'expressions vivantes de la liberté.

Nous avons la responsabilité de rendre palpable cette culture chez les jeunes à travers l'apprentissage de la littérature, de la poésie, de la chanson populaire, de l'histoire, de la pensée, en leur faisant découvrir la beauté et la richesse de la

langue. Idem chez les nouveaux arrivants, en facilitant leur entrée dans le français et leur intégration au travail, en sachant qu'ils s'imprèneront aussi de cette culture commune dans les amitiés qu'ils noueront et les liens de proximité qu'une société accueillante sait forger. Car cette culture n'a d'existence que dans les liens qui nous relient entre nous et au monde. Vouloir l'encapsuler, c'est l'asphyxier.



Brigitte Normandin, *Adaptation incontournable*, 2016, encre et techniques mixtes sur panneau de bois, 50 x 50 cm

Prendre la mesure de l'attentat de Québec, c'est aussi, en ce qui concerne la laïcité, cesser de prendre pour modèle la France, tributaire d'un lourd passé colonial. Il nous faut tracer nos propres voies politiques adaptées à la petite nation qui est la nôtre et qui exige de larges consensus pour ne pas être paralysée par la rancœur. Le rapport Bouchard-Taylor demeure la référence programmatique. Que Charles Taylor, neuf ans plus tard, se dissocie d'une de ses recommandations – l'interdiction du port de signes religieux par les agents de l'État exerçant des fonctions coercitives – n'en invalide aucunement la portée consensuelle, sauf à vouloir faire l'éloge du multiculturalisme « à la *Canadian* » dans lequel la grande majorité des Québécois ne se reconnaît pas.

Enfin, il y a urgence à réanimer la vie démocratique – dans la foulée, entre autres, du collectif Faut qu'on se parle – en élargissant et consolidant les espaces publics de délibération et de défense du bien commun, sans en restreindre l'entrée au nom d'une vision étroite de la laïcité et de la croyance religieuse. Pour que le vivre-ensemble n'ait ni le goût rance d'un passé figé ni le goût fade d'un présent sans horizon de sens, mais le goût intense de la liberté politique assumée.

Jean-Claude Ravet

UNE PREMIÈRE

Journée internationale contre les paradis fiscaux

Une semaine internationale d'actions pour mettre fin aux paradis fiscaux se tiendra du 1^{er} au 7 avril 2017. Cette initiative est l'un des fruits de l'Assemblée de convergence « Désarmer la finance et atteindre la justice fiscale » qui s'est tenue lors du Forum social mondial de Montréal en août 2016. Elle rassemble des organismes et réseaux tels Global Alliance for Tax Justice, ATTAC, Échec aux paradis fiscaux, les Canadiens pour une fiscalité équitable, Oxfam, Tax Justice Network, etc. Le 3 avril a été choisi pour la tenue de la première Journée internationale contre les paradis fiscaux, date à laquelle ont été divulgués, l'an dernier, les *Panama Papers*, ces millions de documents secrets qui ont contribué à exposer le scandale de l'évasion fiscale dans le monde. Consultez le site Web <quebec.attac.org> pour connaître les activités prévues à Montréal le 1^{er}, le 3 et le 4 avril, de même qu'ailleurs au Canada et dans le monde.

REM

Pour un meilleur projet

Le projet de Réseau électrique métropolitain (REM), ce train léger de 67 km qui doit relier l'ouest de l'île de Montréal au centre-ville en passant par la rive sud, suscite d'importantes questions. *Relations* en soulevait quelques-unes dans son dossier de décembre 2016 (voir M. Vick, « La privatisation à l'œuvre », n° 787), et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en a rajouté récemment dans son rapport sur le projet. Il rappelle entre autres que le REM est susceptible d'avoir des effets néfastes sur l'ensemble du réseau de transport en commun de la métropole de même que sur l'environnement – notamment en favorisant l'étalement urbain. Plusieurs groupes et citoyens réclament donc que nos élus prennent le temps de réviser le projet pour tenir compte de ces aspects au lieu de faire un choix précipité. Une pétition circule à cet effet, qui réclame également plus de transparence dans la gestion du dossier. Voir : <pourunmeilleurprojet.com>.

UNE LOI SCANDALEUSE

Avec la nouvelle loi sur les hydrocarbures, le gouvernement du Québec cède la propriété du sous-sol de la province à des compagnies privées et trahit ses engagements environnementaux.

Patrick Bonin

L'auteur est responsable de la campagne Climat-Énergie de Greenpeace Canada

L'année 2016 s'est terminée sur une bien triste et révoltante note avec l'adoption sous le bâillon du projet de loi 106 (PL106) concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives au Québec. Aussi connue sous le nom de loi sur les hydrocarbures, la nouvelle loi autorise l'exploration et l'exploitation de toutes les formes d'hydrocarbures au Québec, y compris les gisements non conventionnels qui nécessitent l'usage de la fracturation hydraulique.

Le gouvernement réaffirme ainsi la validité des permis pétroliers et gaziers détenus par des compagnies privées au Québec et officialise leur droit d'expropriation. En contrepartie, la nouvelle loi ne fixe aucun objectif contraignant en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et ne donne aucune assurance que le Québec respectera ses engagements dans la lutte contre les changements climatiques et réussira sa transition vers des énergies 100% renouvelables, nécessaire avant 2050.

Pour de nombreux scientifiques, syndicats, groupes environnementaux et citoyens, municipalités, partis d'opposition, communautés des Premières Nations et autres, le PL106 aurait dû être scindé, car il abordait des dossiers complexes et contradictoires, soit la transition énergétique d'un côté, et l'exploration/exploitation des hydrocarbures, de l'autre. Malgré leurs critiques et demandes, le gouvernement est allé de l'avant en pré-

tendant qu'il y avait urgence d'adopter la loi sur les hydrocarbures, alors que l'urgence est plutôt de réussir la transition vers les énergies 100% renouvelables. Le 7 décembre 2016, il a donc mis fin à l'étude du projet de loi en commission parlementaire en imposant le bâillon, un geste plutôt ironique de la part d'un gouvernement qui dit accorder une importance à l'acceptabilité sociale.

Le gouvernement a sciemment ignoré le nombre grandissant de citoyens et d'organisations qui participent à la réflexion sur la transition énergétique. Ceux-ci dénoncent depuis des années le développement du secteur des hydrocarbures et l'extractivisme, qui sont incompatibles avec nos engagements environnementaux et constituent de sérieuses menaces à l'eau potable et à la santé humaine. Le gouvernement s'est également mis à dos les Premières Nations : par voie de communiqué le 16 août 2016, l'Association des Premières Nations du Québec et du Labrador a dénoncé l'« absence totale de reconnaissance du titre aborigène, des droits ancestraux et issus de traités » dans le projet de loi et le fait qu'on n'y trouvait « aucune mention de la protection, de l'occupation et de l'utilisation du territoire par les Premières Nations et aucune consultation dans l'octroi des licences d'exploration aux compagnies ».

Le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec a bien résumé la situation dans un texte intitulé « La Loi 106 : un déni de science et de démocratie » : « Depuis 2010, des milliers de citoyens se sont investis avec rigueur, compétence et confiance dans les divers processus de consultation mis en place. En promulguant la loi 106, le gouvernement du Québec (pour lequel une majorité d'électeurs n'ont pas voté) fait preuve non seulement d'un manque de compétence, mais aussi d'une surdité partisane et malsaine à l'égard de l'acceptabilité sociale de ces filières au sein de la population. Une telle instrumentalisation de la consultation publique soulève un très grave problème d'éthique publique qui ne peut pas rester lettre morte sans que s'engage un important procès social. »

Le gouvernement refuse donc de bannir les techniques d'exploration et d'exploitation extrêmes comme la frac-



turation hydraulique, comme cela se fait pourtant dans plusieurs juridictions dans le monde. Il refuse de révoquer les permis octroyés aux compagnies parce qu'il craint d'autres poursuites comme celle intentée

par Lone Pine Resources. Souhaitant exploiter le gaz de schiste logé sous le fleuve Saint-Laurent, cette compagnie canadienne (mais incorporée au Delaware aux États-Unis) conteste, en vertu du chapitre

11 de l'ALÉNA, le moratoire québécois sur la question. Elle réclame 250 millions de dollars au gouvernement fédéral en guise de dédommagement pour de soi-disant pertes encourues. Face à cela, le gouvernement québécois choisit donc de maintenir la validité des permis qui cèdent la propriété de notre sous-sol à des compagnies privées. Or, leur dérouler ainsi le tapis rouge ne fait que multiplier les risques de poursuites légales qui nous empêcheront de décider démocratiquement de ce qui est dans l'intérêt collectif et nous éloigne de l'atteinte de nos objectifs de réduction des GES.

Dans ce contexte, l'heure est à la mobilisation. De nombreux groupes citoyens et environnementaux de même que des municipalités envisagent d'avoir recours à la désobéissance civile non violente pour bloquer les projets d'hydrocarbures au Québec et défendre les droits des collectivités face aux compagnies dont la préoccupation principale est d'augmenter leurs profits. ☺

JACQUES GRAND'MAISON, CRITIQUE SOCIAL ET TÉMOIN DE L'ÉVANGILE

Décédé le 6 novembre dernier à l'âge de 84 ans, Jacques Grand'Maison a profondément marqué l'Église et la société québécoises.

Gregory Baum

L'auteur est théologien

Théologien, sociologue, pasteur et intellectuel engagé, Jacques Grand'Maison incarnait l'esprit du concile Vatican II et les valeurs sociales de la Révolution tranquille. Dans ses livres et ses conférences publiques, il s'est toujours adressé à un public plus large que celui des seuls cercles universitaires ou catholiques. Il a toujours voulu être en dialogue avec le monde.

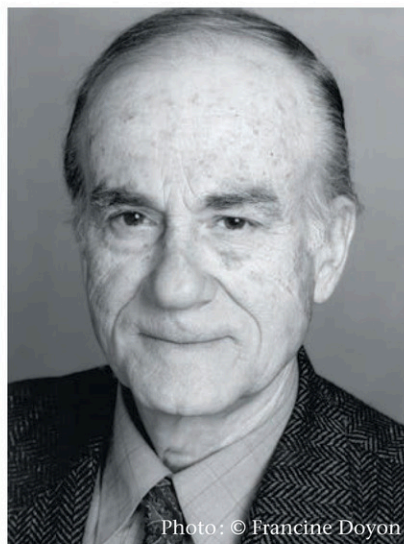


Photo: © Francine Doyon

Dans les années 1960-1970, Grand'Maison publie de nombreux articles dans la revue *Maintenant*, fondée par les Dominicains, dans lesquels il présente une évaluation positive de la Révolution tranquille et analyse les profondes transformations en cours au Québec. Il reconnaissait à la fois les effets des institutions sur la conscience des individus et la capacité de ces derniers de critiquer et de réformer ces mêmes institutions. Selon lui, le message de Jésus appelle les chrétiens, poussés qu'ils sont par leur étroite solidarité avec les marginalisés et les plus démunis, à promouvoir les droits humains et la justice sociale dans la société et dans l'Église.

Puisque chaque société a une culture et des problèmes sociaux qui lui sont propres, l'Évangile doit pouvoir être annoncé et vécu de façon contextuelle de manière à être pertinent pour la société à laquelle il s'adresse. C'est le leitmotiv qui semble avoir guidé Jacques Grand'Maison dans toute son œuvre. Il en a tiré des conclusions pour l'Église: faisant écho, entre autres, aux recommandations du rapport Dumont (1971), il affirmera que le catholicisme n'est crédible dans le Québec de la Révolution tranquille que s'il institue des lieux de dialogue entre les laïques et l'Église institutionnelle et s'il favorise la liberté de conscience, en reconnaissant ainsi le droit à la dissidence au sein de l'Église. À cet égard, il critiquera sévèrement les institutions ecclésiastiques québécoises pour ne pas avoir réalisé les promesses tant attendues du concile Vatican II, devenant ainsi un contre-témoignage de l'Évangile.

Dès la fondation du Parti québécois, Jacques Grand'Maison en appuiera le programme, liant étroitement la question sociale et les enjeux de la laïcité et de l'indépendance dans un esprit démocratique et de respect des croyances et des droits des minorités. Lors du référendum de 1980, le théologien, qui appuyait ce choix

LAUDATO SI'

Guide d'animation

L'encyclique *Laudato Si'* du pape François a été saluée de par le monde pour la vision intégrale de l'écologie qu'elle défend. Les aspects environnementaux, mais aussi économiques, sociaux, politiques et spirituels sont pris en considération dans cet appel à sauvegarder la Terre, notre « maison commune ». Afin de faire progresser la réflexion autour de ces enjeux, le Forum jésuite pour la foi sociale et la justice de Toronto a récemment fait paraître en français un outil d'animation intitulé *Sur la sauvegarde de la maison commune. Outil de dialogue pour Laudato Si'*. Le document permet d'animer des discussions en petits groupes pour favoriser la prise de conscience écologique, mais aussi susciter l'engagement social sur ce front, notamment au sein de groupes de pastorale. Voir <jesuitforum.ca>.

TRISTE NOUVELLE

Isidro Baldenegro López

Après Berta Cáceres, cette militante écologiste du peuple lenca au Honduras, assassinée en mars 2016, voilà qu'un autre lauréat du prix Goldman pour l'environnement est froidement abattu en Amérique latine. Isidro Baldenegro López, leader autochtone tarahumara, était connu pour son engagement non-violent contre la déforestation illégale de la Sierra Madre, au nord du Mexique, qui lui a valu le prix Goldman en 2005. Des menaces de mort contre lui et sa famille l'avaient poussé à fuir sa communauté de Coloradas de la Virgen, dans l'État du Chihuahua. C'est le jour même de son retour, après plusieurs années d'exil, le 17 janvier dernier, qu'il a été tué. Ce meurtre semble confirmer les conclusions du Center for International Environmental Law et de l'ONG Global Witness qui, dans des rapports récents, attestent que l'Amérique latine est la région la plus dangereuse au monde pour les défenseurs de l'eau et de la terre. (Source: *The Guardian* et *Norte Digital*).

NAISSANCE D'UNE LIBRAIRIE

L'Euguélienne

Une nouvelle librairie féministe a récemment ouvert ses portes au cœur du quartier Centre-Sud à Montréal. Nommée en l'honneur du roman de Louky Bersianik qui a marqué la littérature féministe au Québec, L'Euguélienne se spécialise dans la littérature des femmes et dans les ouvrages en tous genres (romans, essais, poésie, bandes dessinées, etc.) en lien avec la diversité sexuelle et les luttes intersectionnelles. La coopérative de solidarité à but non lucratif se veut également un espace de diffusion convivial où seront offerts ateliers, conférences, lectures et autres événements sur ces enjeux. Voir <librairieleuguelionne.com>.

politique au nom de l'Évangile, n'hésitera pas à critiquer la décision des évêques de rester neutres plutôt que d'appuyer le camp du Oui.

Quelques années plus tard, Grand'Maison critiquera ce que la société québécoise est devenue. Il dénoncera la bureaucratisation de la société qui transforme les citoyens en clients et en consommateurs, de même que les nouvelles élites, « les promus de la Révolution tranquille », qui oublient la situation difficile des travailleurs et des pauvres. Comme bien d'autres penseurs laïques de gauche, il dénonce aussi l'influence culturelle du capitalisme néolibéral, en particulier la promotion de l'individualisme et la disparition de la solidarité sociale. Comme croyant et homme de prière, il regrette le vide spirituel dans lequel vivent une grande partie des Québécoises et des Québécois ainsi que leur éloignement de la tradition éthique catholique qui priorise l'altruisme et le service de l'autre. Grand'Maison est profondément convaincu que l'Évangile peut inspirer, vivifier et rendre plus créatrice la société québécoise. Sans prôner un retour à la piété du passé, il recommande plutôt une nouvelle lecture de l'Évangile susceptible de nous tourner résolument vers l'amour du prochain et la solidarité sociale qui n'exclut personne.

L'œuvre de Jacques Grand'Maison restera pour les générations à venir un monument en hommage au Québec. En elle, on peut puiser à l'utopie qui a animé la Révolution tranquille, capable d'ouvrir des horizons nouveaux à une société en mal d'avenir. ☺



Victoire pour les centres d'éducation populaire de Montréal

La lutte aura été ardue mais aura porté fruit. Après plus de quatre ans d'incertitude, de négociations et de mobilisations, les six centres d'éducation populaire (CEP) de Montréal resteront ouverts. Menacés de fermeture depuis l'interruption du soutien financier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), en 2012, ils bénéficieront d'un financement récurrent jusqu'en 2019, de même que d'une enveloppe de 12 millions de dollars pour la rénovation des bâtiments. C'est ce qu'annonçait le ministère de l'Éducation en décembre dernier.

Certains détails restent toutefois à régler, dont la question des baux avec la CSDM et celle du financement à long terme. La vigilance reste donc de mise, rappellent certains intervenants, mais la nouvelle constitue tout de même une victoire pour les CEP, les citoyens et les groupes communautaires qui se sont mobilisés depuis 2012 pour faire valoir l'importance de l'éducation populaire.

Photo: Des membres du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et leurs alliés ont souligné leur victoire, le 7 décembre dernier. Photo: CEP Pointe-Saint-Charles.

radio vm
AU COEUR DE L'ESSENTIEL

RADIOVM.COM

91,3 FM MONTRÉAL	100,3 FM SHERBROOKE	89,9 FM TROIS-RIVIÈRES	89,3 FM VICTORIAVILLE	104,1 FM RIMOUSKI
----------------------------	-------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

XI JINPING, « NOYAU DUR » DU PARTI

Le nouveau titre honorifique que vient de s'attribuer le président chinois est peut-être le signe d'une contestation de son autorité au sein des instances du Parti communiste.

André Laliberté

L'auteur est professeur en études politiques à la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa

Secrétaire général du Parti communiste de Chine (PCC), président de la République populaire et président de la Commission militaire centrale, Xi Jinping a émergé depuis 2012 comme le dirigeant le plus solidement établi en Chine depuis Deng Xiaoping, voire Mao Zedong. À ces titres qu'il cumule, il convient d'en ajouter un plus récent: celui de « noyau dur » (*jiben de gexin*) du PCC. Que signifie cette nouvelle désignation? Faut-il y voir une concentration accrue de pouvoirs, au détriment des six autres membres du Comité permanent du Bureau politique du Parti, l'instance suprême?

Mao n'a jamais utilisé ce titre pour lui-même, malgré le fait qu'il ait gouverné en maître absolu pendant plusieurs

UN TROISIÈME

Festival Virage

Du 29 juin au 2 juillet prochain, la transition sera à l'honneur dans le village de Sainte-Rose-du Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à l'occasion de la 3^e édition du festival Virage. Né en 2015 d'un urgent besoin d'agir positivement devant le néolibéralisme et les crises qu'il provoque, le festival se veut une sorte de laboratoire d'utopies concrètes. Des activités pour explorer et échanger des idées et des savoir-faire nouveaux sont au programme, ainsi que plusieurs performances artistiques allant du cirque à la musique. Renseignements: <festivalvirage.ca>.



Peinture murale à l'effigie de Xi Jinping. Photo: Thierry Ehrmann (Flickr)

années. Il a été désigné comme tel de manière posthume par son successeur Deng Xiaoping, qui a utilisé le terme pour lui-même et pour son successeur désigné, Jiang Zemin, afin de souligner la continuité du régime lors des événements entourant le massacre de la Place Tian'anmen en 1989. Hu Jintao (2002-2012), le successeur de Jiang Zemin, n'a pas bénéficié de cette désignation. La décision de Xi Jinping peut donc donner l'impression qu'il ne croit plus aux vertus de la direction collégiale pratiquée par son prédécesseur immédiat.

Ce terme de « noyau dur » est cependant trompeur. Xi ne bénéficie pas de l'aura révolutionnaire de Mao et de Deng, et le PCC est aujourd'hui beaucoup plus institutionnalisé qu'il ne l'était à l'époque où ces deux personnalités historiques étaient aux commandes et pouvaient imposer leurs vues aux cadres et à la fonction publique. Plusieurs contraintes limitent le pouvoir de Xi. Depuis les années Jiang, les dirigeants à la retraite ont la capacité de mobiliser leurs alliés dans les instances du Parti – telles que le Comité central, qui compte 220 membres, et son organe supérieur, le

Bureau politique, avec ses 25 membres – pour influencer le Comité permanent.

De plus, Xi appartient à la cohorte méprisée des « fils de princes » (*taizi*), les enfants de hauts dirigeants précédents. Il est, en effet, le fils de Xi Zhongxun, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire de 1988 à 1993. Les « fils de princes » suscitent bien des mécontentements au sein de la population. Ils sont perçus comme une élite déconnectée, bien que, jusqu'ici, Xi est plutôt perçu comme un dirigeant populiste et sensible aux préoccupations de la majorité – une perception positive alimentée par sa campagne contre la corruption toujours en cours. En 2016, Xi a, par exemple, ordonné l'arrestation de 122 officiels de haut rang, ce qui a permis à la Commission centrale de discipline et d'inspection de récupérer 2,3 milliards de yuans. Si cette campagne plaît à l'opinion publique, elle suscite cependant bien des craintes chez les cadres de haut rang.

Faut-il alors voir dans la désignation de « noyau dur » un signe que Xi veut consolider davantage son autorité, aux dépens des instances formelles du Parti? Nous ne le saurons que lors du prochain

congrès du PCC, l'automne prochain, lorsque la prochaine équipe dirigeante sera sélectionnée et qu'il sera possible de déceler les intentions de Xi pour 2020: poursuivre un troisième mandat de secrétaire général, et ainsi rompre avec la tradition établie depuis Jiang, ou désigner son successeur?

Malgré ses hommages au «grand timonier» (Mao) et la répression contre les juristes libéraux et les intellectuels critiques du régime, Xi n'a pas l'intention de revenir aux politiques économiques maoïstes: il est plutôt intéressé à gérer les affaires d'une Chine prospère, avec toutes les contradictions propres au capitalisme que cela comporte. La posture nationaliste adoptée en Asie de l'Est au sujet des relations avec le Japon et avec Taïwan, les revendications en Mer de Chine méridionale et l'intransigeance manifestée contre les souverainistes à Hong Kong vont de pair avec une politique étrangère qui s'appuie sur l'expansion commerciale. Sa participation au Sommet économique de Davos, une première pour un dirigeant chinois, en est la preuve.

Reste à voir dans quelle mesure Xi saura conserver son sang-froid dans les nombreuses crises qui se pointent à l'horizon en 2017. On l'a vu, les défis à l'externe sont nombreux. Mais plus encore, sur le plan intérieur, la Chine doit gérer les conséquences des politiques précédentes. La directive de l'enfant unique, par exemple, qui visait à mettre un terme à une croissance démographique «préjudiciable à la prospérité», selon ses promoteurs, a entraîné un vieillissement rapide de la population qui place toute une génération de retraités dans une situation de précarité extrême, en l'absence de régimes de retraite adéquats. Elle a aussi causé un énorme déséquilibre démographique entre les hommes et les femmes, en défaveur de celles-ci. Les sociologues chinois s'inquiètent ainsi du grand nombre de «branches sèches», ces hommes sans possibilité de fonder une famille et qui ont dans le passé été sources d'instabilité sociale.

De plus, la politique de réforme et d'ouverture, entérinée par tous les dirigeants depuis Deng Xiaoping, a causé une croissance des inégalités sociales et

l'industrialisation accélérée du pays s'accompagne de conséquences désastreuses pour l'environnement. Les efforts du gouvernement central pour mettre un frein aux effets négatifs de la croissance économique suscitent des résistances non seulement du milieu des affaires mais aussi de l'appareil du Parti. Ainsi, les intérêts de l'industrie du charbon, une source importante de pollution de l'air dans la capitale et d'autres grands centres urbains, se sont longtemps opposés aux tentatives de l'autorité centrale de fermer les mines, au nom de la stabilité sociale qui serait compromise par la mise à pied de milliers de travailleurs.

Bref, Xi devra imposer à des cadres récalcitrants et aux milieux d'affaires les mesures nécessaires pour aider à résoudre les problèmes sociaux, économiques et ultimement politiques liés au vieillissement de la population et à la dégradation inquiétante de l'environnement. ©

Sortir de la peur pour construire le Québec de demain

*Extraits de la déclaration du Centre justice et foi au lendemain de l'attentat de Québec**

Après le terrible attentat ayant fait six morts à Québec le 29 janvier dernier, Mohammed Yanguï – le président du Centre culturel islamique de Québec – avait comme principale et légitime revendication que soit assurée la protection de sa communauté. Un appel partagé par plusieurs de nos concitoyens et concitoyennes de confession musulmane, et qui dépasse largement l'acte haineux dont certains viennent d'être victimes.

Cette peur ressentie n'est pas nouvelle, même si la tuerie de Québec nous a fait basculer au-delà d'une limite que nous aurions souhaitée infranchissable au Québec. [...] Marginalisation, climat de suspicion, agressions verbales et physiques, discriminations de toutes sortes ont même forcé certaines

et certains à cacher leur appartenance musulmane pour éviter la stigmatisation.

[...] La répétition *ad nauseam* des termes «terrorisme» et «radicalisme» n'aide pas non plus à saisir correctement la portée de ce que nous vivons. Nous ignorons ainsi d'autres éléments de compréhension qui permettraient aux décideurs politiques et à l'ensemble de notre société de mieux identifier certains enjeux sous-jacents à ce drame. Pourtant, seule une telle profondeur d'analyse nous rendra capable de réagir adéquatement sur le plan collectif.

Par exemple, qu'attend-on pour sévir contre les «radio-poubelles», particulièrement nombreuses dans la région de Québec, qui contribuent clairement à la construction de la haine de l'autre – qu'il s'agisse des immigrants ou des femmes? [...] Ce contexte vicié constitue pourtant un terreau fertile à l'organisation ou à la résurgence de tendances d'extrême droite que nous feignons d'ignorer. De même, le discours ayant pour finalité d'essentialiser les personnes dites musulmanes à partir de stéréotypes gommant la complexité des identités personnelles et collectives sont

trop souvent acceptés. Le refus de reconnaître en cela l'expression d'une islamophobie réelle, vécue au quotidien par certains de nos concitoyens et de nos concitoyennes, limite notre juste compréhension des mécanismes d'une exclusion sociale pourtant bien documentée par des méthodes d'enquête et de recherche scientifiques et rigoureuses.

Les angoisses persistantes d'une partie de la population quant à la disparition d'une société qui aurait été, jadis, plus homogène, doivent aussi être entendues. Ce sentiment de perte d'héritage, d'effilochement des liens sociaux et de déclassement socioéconomique pose un réel défi à nos démocraties depuis trop longtemps minées par le néolibéralisme.

[...] L'attentat de Québec servira-t-il d'électrochoc afin que soit menée une réflexion en profondeur sur les conditions d'une véritable sécurité pour toutes et tous, et que des actions conséquentes soient prises? Il faut à tout prix qu'il en soit ainsi.

* La version intégrale de cette déclaration est disponible en ligne au <cfj.qc.ca>.

Internet, les téléphones intelligents, les tablettes et autres écrans prennent de plus en plus de place dans nos vies et dans notre société. Devant les transformations sociales importantes que cela induit, l'école a-t-elle un rôle à jouer pour former des citoyens capables d'appréhender de manière critique ces changements technologiques ? Doit-elle, pour ce faire, intégrer de manière systématique l'usage des nouvelles technologies numériques en classe ?

Les nouvelles technologies doivent se mettre au service des valeurs et des convictions pédagogiques – non l'inverse !

Réjean Bergeron

L'auteur, professeur de philosophie au Cégep Gérald-Godin, a publié *Je veux être un esclave!* (Poètes de brousse, 2016)

Pour ou contre les technologies numériques dans nos salles de cours ? Trop souvent, on présente cette question comme s'il s'agissait d'un combat mettant aux prises les technophiles d'un côté et les technophobes de l'autre. Et si tout dépendait du type d'éducation que l'on désire donner à nos élèves ?

Pour savoir quelle place on veut accorder à ces technologies numériques à l'école, il faut avant tout s'interroger sur ce qu'est un être humain et sur ce qu'on entend par éduquer, enseigner et apprendre : en somme, sur ce qu'on attend de notre système d'éducation. Voulons-nous qu'il aide l'individu à s'adapter à son environnement ou à le transformer ? Qu'il fasse de l'individu un outil efficace qui saura répondre aux multiples demandes en provenance du monde extérieur ? Ou qu'il vise plutôt à « outiller » celui-ci afin qu'il soit en mesure de s'épanouir, de mieux saisir les enjeux auxquels il sera confronté afin d'agir par la suite d'une manière plus éclairée ?

Cet effort de réflexion et de lucidité constitue sans doute le meilleur moyen d'éviter que l'être humain succombe à la tentation métaphysique par excellence qui consiste à se mettre au service de sa propre création, et d'éviter, par exemple, que la pédagogie finisse graduellement par se mettre naïvement et aveuglément au service de la technologie.

Quel rôle pour l'école ?

Ainsi, face à l'omniprésence des technologies numériques dans notre environnement, il ne fait pas de doute que l'école a un rôle important à jouer pour permettre aux élèves de bien en comprendre toutes les implications dans leurs façons d'être, de penser et d'agir. Comme tout autre outil, les technologies numériques ne sont pas neutres ; elles véhiculent une certaine manière d'appréhender et de penser la réalité. C'est pourquoi tout système d'éducation digne de ce nom doit se donner comme mandat non pas de simplement préparer l'individu à vivre dans cet univers numérique, mais bien plutôt à comprendre celui-ci afin de le dominer.

C'est qu'il y a une grande différence entre éduquer *avec* le numérique et éduquer *au* numérique¹. Se précipiter tête baissée vers ces technologies sans avoir fait le point sur les valeurs éducatives et pédagogiques que l'on promeut ou défend en tant qu'enseignant, c'est à coup sûr le meilleur moyen d'en devenir « esclave », de finir par être à la remorque de la dernière application qui, à grands coups de marketing, réussit à se faire passer pour la toute dernière panacée en matière de pédagogie.

Pourtant, à bien y penser, les bonnes approches pédagogiques de même que les valeurs profondes qui en sont le fondement ne devraient pas être remises en question au gré des modes ou des dernières trouvailles en matière de technologie numérique. Ceux qui se prêtent à ce petit jeu de la chaise musicale ne font que révéler la faiblesse de leurs convictions en matière de pédagogie.

Que voulons-nous pour nos élèves ? Qu'ils reçoivent une formation de base ainsi qu'une culture générale des plus solides qui leur permettront, par la suite, de maîtriser les divers champs du savoir théorique et technique auxquels ils seront initiés. Savoir compter, lire, écrire et

comprendre un texte sont les bases à partir desquelles toutes les portes du savoir peuvent être ouvertes, y compris celles de l'univers du numérique.

Le numérique, pas une panacée

Comme nous le dit le rapport de l'OCDE intitulé *Connectés pour apprendre?* « le fait de garantir l'acquisition par chaque enfant d'un niveau de compétences de base en compréhension de l'écrit et en mathématiques est bien plus susceptible d'améliorer l'égalité des chances dans notre monde numérique que l'élargissement ou la subvention de l'accès aux appareils et services de haute technologie². » D'autant plus que « les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les TIC dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences³ », nous révèle cette même enquête. Trop étant comme pas assez, les pays de l'OCDE où l'usage de ces technologies est plus élevé que la moyenne ont même enregistré de moins bons résultats dans les mêmes domaines d'apprentissage.

Que conclure de tout cela ? Que la modération a bien meilleur goût, qu'un effort de discernement doit précéder l'utilisation de ces technologies et que les objectifs pédagogiques doivent être bien définis avant d'en faire usage si on veut s'assurer que ce soit bel et bien la technologie qui se mette au service de la pédagogie, de nos convictions et de nos valeurs profondes, plutôt que l'inverse. ☺

1. Philippe Bihoux, Karine Mauvilly, *Le désastre de l'école numérique*, Seuil, 2016, p. 84.
2. OCDE/Pisa, *Connectés pour apprendre? Les élèves et les nouvelles technologies*, 2015, p. 35.
3. *Ibid.*, p. 5.

QUELLE PLACE POUR LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE ?

L'école doit former au numérique : la poursuite du projet démocratique en dépend.

Pierrot Péladeau

L'auteur, généraliste de l'évaluation sociale de systèmes d'information, est chercheur invité et formateur chez Communautique

Depuis le rapport Parent, le Québec offre à tous l'accès à l'éducation. Bon nombre d'entre nous pouvons lire un projet de loi ou une politique nous concernant, puis en débattre avec collègues, spécialistes, députés et concitoyens. Voilà un précieux acquis démocratique (malgré un nombre inacceptable d'analphabètes).

Or, l'embryonnaire âge numérique requiert que nous élargissions notre littérature et notre culture générale commune, sous peine d'aliénations individuelles et collectives. Car qu'advient-il lorsque la régulation sociale peut désormais s'écrire dans des langues inintelligibles ordonnant les opérations microscopiques de machines et de réseaux, et est conçue par une nouvelle classe professionnelle au sein d'instances inédites, souvent à l'étranger ? Illustrons.

Quand le code fait loi et la démocratie naufrage

Au tournant du siècle à Québec, quelques technocrates et entrepreneurs firent croire à trois ministres de la Santé successifs, puis ces derniers à leur Conseil des ministres et ensuite à la population, qu'il n'y avait d'autre alternative aux dossiers de patients en papier que la création d'une carte d'identité à microprocesseur... inutile sans la numérisation préalable des dossiers et inadaptée pour certains patients.

Une supercherie aussi grossière aurait été inconcevable si l'école nous initiait autant aux enseignements d'Alan Turing qu'à ceux d'Euclide, Darwin, Newton ou Einstein. Il nous serait alors devenu évi-

dent que l'informatique n'impose jamais une solution unique. Turing démontra en effet qu'elle en permet des myriades, limitées seulement par les capacités à imaginer des algorithmes (ici, suites d'opérations réalisables sur des informations).

La technocratie devrait donc appliquer les solutions que la démocratie réclame, pas imposer les siennes. Après la déconfiture de la carte à puce, le gouvernement embrassa néanmoins une autre proposition technocratique : le Dossier Santé Québec (DSQ). Plusieurs consultations publiques attestèrent du consensus existant sur le maintien de notre consentement libre et éclairé à la communication de nos renseignements médicaux vers tout autre professionnel ou établissement. Hélas ! Dès l'implantation pilote, il apparut que le DSQ contrariait l'exercice de ce consentement. Comme corriger le système coûtait cher, le gouvernement se résigna à légiférer l'abolition du consentement. Ainsi, nous paierons plus de 1,6 milliard de dollars pour un design informatique qui nous a fait renoncer à un droit fondamental.

Si l'école enseignait que l'informatique appliquée au social matérialise et automatise une régulation remarquablement opérante des relations interpersonnelles, nous comprendrions qu'un tel pouvoir ne doit jamais être abandonné aux ingénieurs, aux fournisseurs soumissionnaires, aux multinationales de la Silicon Valley ni au complexe militaro-sécuritaire.

Réincarner des savoirs essentiels

C'est dire que l'école ne doit pas seulement préparer au marché de l'emploi. Elle doit former nos esprits à comprendre ce monde, ses contraintes et potentialités, afin que nous sachions débattre des différentes façons de répondre aux aspirations personnelles et collectives. De tels objectifs exigent-ils un tronc commun d'enseignements incluant une familiarisation avec les sciences et les arts de

l'information ? Absolument. Exigent-ils de « gadgétiser » les enseignements et les apprentissages ? Pas du tout. Ce que l'école doit offrir, c'est plutôt un approfondissement de la littérature et de la culture générale relatives aux propriétés intrinsèques et aux rôles de toutes ces informations qui s'imbriquent sans cesse plus étroitement dans nos vies, grâce à l'informatique notamment.

Jamais n'a-t-il été aussi indispensable de comprendre comment l'information supporte la communication, la connaissance et l'action. Quelles sont les parts d'arbitraire, de contingence, d'opportunisme, d'idéologie et de prescription normative dans ses représentations des réalités. À quelles conditions certains éléments prennent valeur de données pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.

Dans le cadre des cours de base ou des activités parascolaires, le recours aux algorithmes pour la résolution de problèmes, la production d'un résultat ou la compréhension d'un phénomène permettrait aux élèves de comprendre les logiques formelles qui façonnent désormais nos environnements. S'ingénier à lire ou à écrire une séquence méthodique d'étapes représentant une réalité sociale, biologique ou physique, ou s'articulant à elle, enseigne l'usage rigoureux du langage et du raisonnement. Cela permet l'assimilation de la logique booléenne indispensable à toute prospection documentaire dans des moteurs de recherche. Cela enseigne combien la réalité peut être complexe et toute définition ou utilisation d'informations, source potentielle de conflit. Donc combien il faut penser juste et penser souple, et combien une telle intelligence est impossible à atteindre par un individu seul. Savoir dialoguer avec toutes les parties prenantes apparaît alors comme une habileté nécessaire.

La poursuite du projet démocratique exige que l'école nous apprenne à maîtriser la nouvelle écriture de la vie collective. ©

VIOLENCES



Brigitte Normandin, *Séquelles et raisonnement*, 2005, acrylique sur toile, 105 x 121 cm

ENTENDRE LE CRI DES FEMMES

Catherine Caron

Nous connaissons tous et toutes une femme qui a été violentée par un homme. Notre petite société québécoise connaît la réalité des féminicides – le meurtre misogyne de femmes parce qu’elles sont des femmes –, que l’on pense à la tuerie de l’École polytechnique à Montréal en décembre 1989 ou aux disparitions et assassinats de femmes autochtones à travers le Canada. Ces faits extrêmement troublants ébranlent nos beaux idéaux et nos certitudes. Qu’une telle violence se manifeste à chaque bout du spectre social – celui des privilégiés, ces étudiantes en génie de l’Université de Montréal promises à un bel avenir, et celui des femmes les plus « invisibilisées » et dévalorisées – nous confronte à la complexité du phénomène des violences faites aux femmes au Québec. Notre regard s’y limitera dans ce dossier, tout en faisant écho à des situations vécues par les femmes à travers le monde.

Qui n’a pas dans son entourage une collègue, une amie ou une amoureuse qui a déjà été agressée, battue ou violée, voire assassinée par un homme, comme l’a été ma propre cousine, à 20 ans? Depuis le mouvement « Agression non dénoncée », nous connaissons encore plus de ces histoires révoltantes, trop longtemps restées dans l’ombre des confidences de filles et des secrets inavouables de famille. Car des seuils de tolérance ont été franchis, des silences se sont brisés, des voix se sont élevés dans un grand cri collectif, forçant la société à écouter. Et clairement nous avons encore du chemin à faire pour entendre. Pour que la parole des femmes victimes de violences de la part d’hommes soit enfin respectée et prise au sérieux. Pour que cesse cette propension quasi universelle à transformer la victime en coupable – les cas d’Alice Paquet et des femmes autochtones de Val-d’Or, parmi d’autres, étant éloquentes à cet égard.

Ce type d’électrochoc, la société québécoise en a vécu un similaire dans les années 1970, au moment où un ras-le-bol des femmes victimes de violence conjugale s’est exprimé et a conduit à la création des premières maisons d’hébergement. Une vingtaine d’années plus tard, dans un dossier intitulé « La violence faite aux femmes. Un héritage à refuser » (n° 608, mars 1995), *Relations* y revenait en analysant les causes structurelles du phénomène et les avancées réalisées pour le combattre. Que s’est-il passé depuis? Certes, nos normes sociales ont continué d’évoluer, rapprochant les hommes et les femmes à plusieurs égards et faisant en sorte que des situations d’abus et de vio-

L’actualité des derniers mois a montré à quel point les violences diverses envers les femmes demeurent présentes dans la société québécoise. De la banalisation des agressions sexuelles en général à la violence policière et systémique à l’encontre des femmes autochtones en passant par la traite humaine et l’exploitation sexuelle, de graves problèmes rappellent que le respect des femmes et l’égalité des sexes sont loin d’être acquis. Comment comprendre ces différentes violences? Comment les combattre? Et quel rôle les hommes doivent-ils jouer pour y mettre fin ainsi qu’à l’impunité qui règne trop souvent ?

lence auparavant tolérées sont aujourd’hui condamnées. Mais bien des violences persistent et des solutions prônées depuis des années restent scandaleusement inappliquées.

On n’en sort pas, ce sont les personnes les plus vulnérables et fragilisées (par la misère économique, l’appartenance à une minorité, la maltraitance et les agressions subies dans l’enfance, etc.) qui sont les premières cibles d’hommes en position de force. Ceux-ci abusent d’un pouvoir produit par différents systèmes qui se consolident entre eux et qu’il nous faut transformer et dépasser : le patriarcat, le colonialisme, le racisme, le sexisme, le capitalisme et le néolibéralisme. Une société qui veut mettre fin à ces violences doit y faire face, faire évoluer les mentalités et réaliser, entre autres, l’égalité de fait entre les hommes et les femmes. Cela passe par l’accès pour toutes à un statut décent, à de bons revenus (d’emploi, de retraite), à des congés parentaux ainsi qu’à des logements et des services de garde abordables, des services publics de qualité, etc. En négligeant cette exigence fondamentale par l’imposition de mesures d’austérité qui affaiblissent un grand nombre d’outils collectifs et pénalisent plus spécifiquement les femmes – comme l’ont démontré l’R des centres de femmes et l’IRIS –, le gouvernement québécois nourrit lui-même une violence qu’il prétend combattre.

Agir contre les violences faites aux femmes impose aussi de rompre avec les valeurs néolibérales de compétition, de performance et d’utilitarisme de notre société, où la prise de risque et la transgression des limites sont valorisées (pensons à la

drogue du viol, à la porno accessible en un clic, à l'hypersexualisation, etc.). Une certaine impunité s'y trouve aussi normalisée à l'ère de la mondialisation capitaliste qui a provoqué l'essor des foyers de violence que sont les industries de la traite humaine, de la pornographie et de la prostitution, entre autres. Or, quand la marchandisation est l'une des tendances cardinales de notre société, organisant la mise en vulnérabilité d'êtres humains voulus utilisables, consommables et jetables, ne nous retrouvons-nous pas toutes et tous dans un processus déshumanisant aux effets insoupçonnés, qui se répercutent jusque dans nos universités, nos milieux de travail et notre classe politique ?

Poser ces questions signifie aussi réfléchir à ce qui, chez certains hommes, est source de souffrance et se trouve broyé dans ce monde de gagnants et de perdants qui désagrège les solidarités. Car « si le vaincu souffre de ses insuffisances, le vainqueur a tendance à faire souffrir les autres comme autant d'objets sur lesquels il assure son emprise¹. » Tous deux, vaincu et vainqueur, sont susceptibles de transformer en violence l'un sa détresse, l'autre son instinct de domination – Donald Trump en est un exemple dont il nous faudra, aussi, contrer l'affligeante influence dans les années à venir. 🌀



Brigitte Normandin, *Madeleine*, 2007, techniques mixtes sur papier, 26 x 30 cm

**« Tu es une fillette effrayée
Il ne parle pas ta langue
Tu es là où tu te perds
Tes aux secours s'enfuient vers le vent du Nord inquiet
Tu pries pour être entendue
Mais ton cri reste silencieux
Ton âme retourne vers les tiens »**

JOSÉPHINE BACON, HOMMAGE AUX FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES
OU ASSASSINÉES PUBLIÉ DANS *UN THÉ DANS LA TOUNDRA*

1. Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte/Poche, 2009, p.451.

LA LANGUE DÉLIÉE, LA MÉMOIRE COURTE

Deux ans après le mouvement « Agression non dénoncée », il semble que nous n'ayons pas su tirer toutes les leçons qui s'imposent pour accueillir la parole des femmes qui dénoncent des agressions sexuelles.

Aurélie Lanctôt

L'auteure, journaliste et étudiante en droit, a publié *Les libéraux n'aiment pas les femmes. Essai sur l'austérité* (Lux éditeur, 2015)

Deux ans après l'affaire Jian Ghomeshi – concernant l'ex-animateur vedette de la CBC accusé d'agressions sexuelles – et le lancement du mouvement « Agression non dénoncée » dans les médias sociaux, nous avons assisté à une nouvelle mobilisation d'envergure pour dénoncer les violences sexuelles. En octobre dernier, une vague d'agressions perpétrées dans les résidences de l'Université Laval a donné un nouveau souffle aux mobilisations contre la culture du viol, suscitant des rassemblements spontanés de solidarité avec les victimes dans plusieurs villes du Québec et attirant beaucoup d'attention. Plusieurs élus y ont pris part. La ministre responsable de la Condition féminine, Lise Thériault, après avoir obstinément refusé de se dire féministe en mars 2016, a même cédé à la pression de la foule lors d'un de ces rassemblements et lancé un « je suis féministe! » au micro. On s'est aussi mis à parler de culture du viol dans les journaux télévisés aux heures de grande écoute, en prenant enfin le temps de bien expliquer de quoi il s'agit : un ensemble de comportements, de gestes et de discours qui tendent à banaliser les violences sexuelles et à en faire porter la responsabilité aux victimes.

Nous avons ainsi réussi à collectivement amorcer un dialogue sur les moyens concrets à prendre pour lutter contre les agressions à caractère sexuel. Plusieurs voix se sont aussi élevées pour rappeler qu'un plan national de lutte contre la violence sexuelle se faisait toujours attendre. À l'évidence, ces doléances ont été prises au sérieux, puisque Québec a annoncé rapidement que 44 millions de dollars seraient injectés dans la mise en œuvre des actions inscrites dans la Stratégie pour contrer les violences et l'exploitation sexuelles (2016-2021). « Trop peu, trop tard » ont dit plusieurs, surtout dans un contexte où les groupes communautaires qui viennent en aide aux survivantes d'agressions à caractère sexuel sont cruellement sous-financés, et ce, depuis longtemps. On se dit néanmoins que les demandes portées par les mobilisations populaires ont été entendues.

C'est également à la suite des événements de l'Université Laval qu'Alice Paquet a accusé un député de l'Assemblée nationale de l'avoir agressée sexuellement, suscitant un véritable branle-bas politique et médiatique. Et soudain, le beau consensus solidaire qui prévalait est devenu trouble.

L'affaire Alice Paquet, une occasion manquée

Ce que l'on appelle désormais l'« affaire Alice Paquet » cristallise toutes les leçons que nous n'avons pas su tirer de l'affaire Ghomeshi, en 2014. L'automne dernier, alors que la jeune femme dénonçait son présumé agresseur dans les médias, les pires horreurs ont été dites sur son compte. Il est atterrant de constater combien Alice Paquet a été laissée à elle-même au cœur de la tempête médiatique et combien l'opinion publique a tiré des conclusions cruelles des incohérences factuelles que les journalistes se sont empressés de relever dans son témoignage. En effet, qui, à sa place, après un traumatisme qu'on présume sévère et soumise au stress d'être le centre de l'attention média-

Qu'ont vraiment gagné les survivantes si dénoncer équivaut encore à se jeter dans la fosse aux lions ?

tique, aurait su livrer un témoignage impeccable, sans aucune contradiction ou incertitude ? Comment se fait-il qu'on ait encore automatiquement établi que les zones grises de son récit représentaient un manque de crédibilité ? Pourquoi avoir puisé dans son passé sexuel – avéré ou fantasmé – pour remettre en question ou minimiser la gravité des faits allégués ? Et, surtout, après les incidents qu'elle a rapportés, pourquoi n'a-t-elle pas été épaulée – notamment par le système de santé et les autorités policières –, au point où la dénonciation médiatique se soit imposée à elle comme la meilleure façon de briser le silence ? Voilà les questions qu'il aurait fallu se poser et dont il aurait fallu débattre.

Cette affaire, en somme, nous a démontré que le mouvement « Agression non dénoncée » n'a peut-être pas eu l'effet transformateur que l'on espérait sur la façon dont on traite les questions de violence sexuelle. À la suite des accusations portées contre Jian Ghomeshi, les femmes ont massivement exprimé leur ras-le-bol d'avoir à composer dans le silence et la honte avec les séquelles des agressions qu'elles subissent. On se disait qu'enfin on amorcerait un débat sans complaisance sur la violence sexuelle. Malheureusement, malgré cette prise de parole collective des femmes, le message qu'on semble avoir retenu est plutôt le suivant : dénoncez, mesdames, mais espérons que votre carapace soit solide, car ne vous attendez surtout pas à susciter l'empathie. Armez-vous de faits, de détermination, soyez imperturbables, apprenez à supporter les commentaires haineux et méprisants et, surtout, ne songez pas à vous défendre lorsqu'on doute de votre parole. De quoi

auriez-vous l'air? Ce fardeau est d'autant plus difficile à porter que le processus judiciaire, même lorsqu'il est mené à son terme, rend rarement justice aux victimes et acquitte bien souvent les agresseurs.

Dès lors, à quoi bon encourager les dénonciations et les plaintes formelles? Le système judiciaire et la collectivité sont visiblement incapables d'accueillir cette parole avec respect. C'est au fond comme si on avait entamé un débat sur la culture du viol sans en tirer de conclusions. Nous avons insisté sur la nécessité que les victimes ne vivent plus seules avec le fardeau de la violence, mais qu'ont vraiment gagné les survivantes si dénoncer équivaut encore à se jeter dans la fosse aux lions? Voilà notre échec collectif par rapport à la violence sexuelle: n'avoir pas su accueillir une parole dont on a prétendu qu'elle *pouvait* et *devait* être libérée.

La leçon de Val-d'Or

Le cas des femmes autochtones de Val-d'Or, particulièrement douloureux, mérite qu'on s'y attarde. En novembre 2016, on apprenait qu'aucune accusation criminelle ne serait portée contre les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) soupçonnés d'avoir agressé sexuellement des femmes autochtones. On a conclu à l'insuffisance de la preuve. En 2015, au moment où les allégations d'agression ont été rendues publiques dans un reportage de l'émission *Enquête* à Radio-Canada, une observatrice indépendante avait été chargée «d'enquêter sur l'enquête» menée par le Service de police de la Ville de Montréal. Les conclusions de son rapport sont claires: l'enquête a été intègre et impartiale, mais la preuve était effectivement trop mince pour que des accusations soient portées contre les agents visés par les allégations. Toutefois, la commissaire Fannie Lafontaine fait dans son rapport une remarque cruciale: elle souligne que cette affaire ne saurait se limiter à l'aspect strictement judiciaire. Il faut aussi qu'elle serve à faire la lumière sur un problème politique et social plus profond, qui cultive et masque les violences et les abus dont les femmes autochtones sont victimes. Après tout, ce n'est pas un hasard si au Canada, celles-ci sont presque trois fois plus susceptibles que les autres femmes de subir de la violence au cours de leur vie, selon les données de 2009 de Statistique Canada.

Cette conclusion est essentielle, car elle met le doigt sur un des problèmes de fond dans le traitement judiciaire des agressions sexuelles. Dans le cas des violences faites aux femmes autochtones, on entrevoit clairement qu'un racisme systémique accentue la banalisation des agressions. Mais de façon générale, ces questions doivent aussi se poser sur le terrain politique et social, car la réponse judiciaire à la violence sexuelle ne règle et ne définit pas tout. On ne saurait s'en tenir à ce que disent ou ne disent pas les tribunaux, les policiers et le directeur des poursuites criminelles et pénales pour se décharger de la responsabilité de réfléchir à ce qui permet aux violences sexuelles d'être perpétrées dans une relative impunité. Le droit n'est pas un remède miracle aux maux qui s'enracinent dans les rapports



Brigitte Normandin, *Vêpres du dimanche*, 2014, techniques mixtes sur panneau de bois, 46 x 46 cm

de domination qui traversent la société. Il faut transformer profondément nos attitudes et nos mentalités pour en finir avec la culture de la honte et de l'humiliation des victimes.

Par ailleurs, il faut également que la transformation sociale s'arrime à des réformes juridiques et institutionnelles. En ce sens, à quand une approche législative plus musclée pour prendre en charge les accusations d'agression à caractère sexuel? Tout récemment, une enquête menée par des chercheuses de l'UQAM révélait qu'au Québec, 37% des personnes qui travaillent ou étudient à l'université ont déjà subi au moins une forme de violence sexuelle. Des victimes ont également témoigné de l'inefficacité des mécanismes institutionnels en place pour traiter les plaintes liées à ce genre de cas. Or, tous les bons sentiments du monde ne seront pas bien utiles si on ne crée pas les outils pour rendre justice aux victimes.

Voilà ce qu'on aurait dû retenir de l'affaire Ghomeshi et du mouvement «Agression non dénoncée». Il est vrai que nous avançons tranquillement, pas à pas, dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Il y a 20 ans, les mêmes événements qui ont défrayé la chronique et ébranlé la colline parlementaire cet automne n'auraient pas suscité une telle attention, ni généré un tel élan de solidarité. Toutefois, il reste encore beaucoup de chemin à faire, alors même que les groupes qui viennent en aide aux femmes victimes de violences font l'impossible avec des ressources dérisoires.

Dans ce contexte, pas étonnant que la majorité des survivantes gardent le silence. Visiblement, celui-ci est plus sûr dans cette société folle qui tarde à admettre que la violence pèse encore sur les femmes, sur toutes les femmes, comme une chape de plomb. Cela ne peut plus durer. La responsabilité du changement nécessaire nous revient à tous et à toutes. ☺

FEMMES AUTOCHTONES: LA VIOLENCE COLONIALE ET SES AVATARS

Au Québec et au Canada, les femmes autochtones sont parmi les plus susceptibles d'être la cible de violences; une réalité qui met en lumière une histoire de colonialisme qui continue de faire des victimes.

Julie Perreault

L'auteure est chargée de cours au Département de science politique de l'UQAM et professeur de philosophie au Cégep André-Laurendeau

«Ce qui se passe au Canada est une tragédie nationale qui s'inscrit dans les impacts encore actuels de l'héritage colonial, et s'apparente à un féminicide. [...] Rappelons que, proportionnellement, 1 181 femmes autochtones représentent environ 30 000 femmes canadiennes ou 55 000 femmes françaises. J'ose croire qu'un tel décompte de femmes assassinées ou disparues déclencherait un véritable scandale dans le monde entier.»

WIDIA LARIVIÈRE, PRÉFACE À *SŒURS VOLÉES. ENQUÊTE SUR UN FÉMINICIDE AU CANADA* (LUX, 2014)

Les femmes autochtones font les manchettes des grands médias québécois depuis plus d'un an, soit depuis que l'émission *Enquête* a diffusé, sur les ondes de Radio-Canada, le témoignage de plusieurs femmes de la région de Val-d'Or sur les cas de violences sexuelles et d'abus de pouvoir commis à leur endroit par des policiers de la Sûreté du Québec. Rendu public un an plus tard, en novembre 2016, le rapport du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), chargé d'enquêter sur les plaintes déposées par celles-ci, révélait qu'aucune accusation criminelle ne serait portée contre les policiers ciblés, faute de preuves suffisantes. Ce fait est d'autant plus troublant que le DPCP lui-même reconnaissait les limites législatives du même verdict, comme le rapportait un article du quotidien *Le Devoir*: «cela "ne signifie pas nécessairement que les événements allégués ne se sont pas produits [...]». Cela signifie plutôt que la preuve dont nous disposons ne nous permet pas de porter des accusations criminelles *compte tenu des critères et des règles de droit*¹».

Dans les minutes suivant l'annonce de la décision, la conseillère de la Première Nation Abitibiwinini, Françoise Rupert-house, a déclaré devant les caméras: «le système ne fonctionne pas pour nous autres, les Autochtones». En fait, il serait plus juste de dire qu'il fonctionne *contre* eux. En particulier contre les femmes, dont la parole est ici carrément remise en question par les autorités judiciaires et policières, et qui continuent de toute évidence à craindre pour leur vie. C'est en effet le propre des sociétés coloniales d'avoir érigé en système l'exclusion des premiers habitants; le Canada et le Québec ne font malheureusement pas exception. Un regard honnête sur notre histoire dévoile rapidement le régime d'assimilation forcée auquel les peuples autochtones ont été soumis, notamment par des me-

sures comme la Loi sur les Indiens, les pensionnats et le système des réserves, qui alimentent encore aujourd'hui la discrimination et la violence à leur égard et qui contribuent à les rendre invisibles à nos yeux. C'est aussi de cela qu'il s'agit lorsque l'on parle de «violence systémique», le mot sur toutes les lèvres depuis les événements de Val-d'Or, qui sont un exemple récent et proche de cette violence qui a cours dans l'ensemble du Canada. Les femmes autochtones sont les premières à la dénoncer; elles en sont aussi les premières victimes.

Entre sexisme et racisme

Bien que particulière par sa nature (et c'est pourquoi l'organisation Femmes autochtones du Québec a demandé une enquête judiciaire indépendante), la situation signalée par les femmes de Val-d'Or s'ajoute au poids d'une violence bien connue dans les milieux militants et, de plus en plus, du grand public. Dans sa préface au livre *Sœurs volées* (Lux, 2014), Widia Larivière accuse «l'héritage colonial» d'être à l'origine d'un «féminicide» au Canada –une violence qui cible les femmes *en tant que femmes*. On s'étonnera avec elle de l'absence de scandale devant le nombre effarant de femmes autochtones disparues ou assassinées au pays. Mais pourquoi les femmes? Pourquoi une telle violence envers les femmes autochtones en particulier? Comment comprendre «l'invisibilisation» dont elles font l'objet?

La violence envers les femmes autochtones n'est pas un phénomène nouveau, mais le produit d'une structure coloniale qui les a littéralement prises pour cibles.

Un grand nombre d'auteures, de militantes et de féministes autochtones au Canada et à travers le monde mettent en lumière la position charnière des femmes indigènes dans les grands systèmes coloniaux. On parle d'une position «intersectionnelle», car ces femmes sont sujettes à la fois aux discriminations raciales, sexistes et de classe qui nourrissent la domination coloniale.

Le concept d'*intersectionnalité* désigne la façon dont les femmes «racisées» tombent dans les mailles d'une structure sociale à la fois raciste et patriarcale, qui rend par le fait même invisibles leurs besoins particuliers et la violence dont elles sont plus facilement victimes. L'incapacité du système juridique québécois de répondre aux plaintes formulées par les femmes

de Val-d'Or l'illustre de façon criante. Ces femmes sont prises en étau entre les tensions qui opposent les communautés autochtones et les corps policiers, d'une part, et la difficulté de la société québécoise à reconnaître la gravité de la violence physique et sexuelle envers les femmes, d'autre part (tout le débat autour de la « culture du viol » en fait foi).

Ce type de violence intersectionnelle affecte les femmes autochtones parce qu'elles sont femmes *et* autochtones. On y verra un premier niveau de violence systémique. Or, pour comprendre la profondeur du féminicide évoqué plus haut, son origine et ses formes au Canada, il importe aussi d'observer la position stratégique des femmes au cœur même du processus d'appropriation coloniale. L'analyse des féministes autochtones est claire à ce propos: la question ne sera pas épuisée avant que l'on ait compris comment l'héritage colonial s'inscrit dans la forme patriarcale de l'État.

Les racines patriarcales de la violence

Interroger les circonstances de la violence envers les femmes autochtones nous amène donc à percevoir la dimension sexuelle de l'histoire coloniale. Celle-ci apparaît aussi bien dans les tactiques d'appropriation déployées par l'État que dans leurs impacts profondément déstructurants sur les familles et les sociétés autochtones. La violence envers les femmes n'est pas un phénomène nouveau, mais le produit d'une structure coloniale qui les a littéralement prises pour cibles. Selon plusieurs, elle serait en fait l'épine dorsale de la colonisation.

D'une part, on s'entend généralement pour dire qu'une attaque orchestrée envers les femmes autochtones fut nécessaire dès les premiers contacts afin de rendre possible la domination de sociétés dans lesquelles elles jouissaient de pouvoirs substantiels et d'une autorité importante dans plusieurs domaines de la vie sociale. Défendant pour la plupart une certaine forme de matrilinearité, les cultures autochtones sont reconnues pour avoir promu un plus grand équilibre entre les sexes, fondé sur un partage des rôles et des statuts sociaux à tout le moins différent de celui proposé par le modèle occidental (ce que la littérature rend souvent par l'idée de *complémentarité*). On se rappellera à cet effet le choc (et bien souvent l'horreur) des missionnaires et des premiers colons, étonnés de constater l'ascendance des femmes chez les peuples « sauvages ».

D'autre part, la domination coloniale exercée sur les femmes est aussi le fait de sociétés dans lesquelles la violence sexiste était plus facilement acceptée, sinon normalisée. La violence envers les femmes autochtones s'inscrit ainsi dans la continuité des relations de subordination qui caractérisaient les rapports entre les hommes et les femmes dans les sociétés coloniales. La féministe Julia Emberley explique à cet effet comment les grandes institutions que furent l'État, l'Église, l'école et le marché ont contribué à implanter le modèle de la famille bourgeoise en Amérique. Ce modèle social, fondé sur la domination masculine et la séparation des sphères publique et domestique, a affecté de manière frontale l'organisation sociale des sociétés autochtones, construites plutôt sur la base de familles élargies et de réseaux de proximité dans lesquels les femmes occupaient (et occupent encore bien souvent) une place centrale. Cette façon tout autre d'organiser le lien social

aura favorisé une dépendance accrue à la fois des femmes et des sociétés autochtones, dont elles étaient en quelque sorte les gardiennes; il n'est donc pas étonnant que le combat contre ces transformations sociales constitue aujourd'hui un front essentiel de la résistance des femmes autochtones.

La Loi sur les Indiens et les pensionnats

Ce caractère patriarcal de la colonisation prendra un ton plus agressif au XIX^e siècle, dans le contexte de la société victorienne, de l'essor du capitalisme et de la construction de l'État canadien. L'exemple le plus apparent des stratégies d'assimilation sexistes au Canada demeure certes l'ensemble des politiques entourant la Loi sur les Indiens de 1876. Cette dernière est reconnue pour avoir introduit et consolidé diverses inégalités de genre au sein des communautés autochtones, et ce, à plusieurs égards. Pensons simplement à la clause 2(1)(b), par laquelle, jusqu'en 1985, les femmes qui se mariaient avec un « non-Indien » (aux yeux de la loi) perdaient leur statut, ainsi

Comprendre l'impact des abus physiques, psychologiques et culturels subis dans les pensionnats est essentiel pour comprendre les causes de l'insécurité qui affecte les femmes autochtones.

que le droit de résider sur la réserve et de bénéficier des liens et des ressources communautaires. Selon le droit patrilinéaire, à l'inverse, un homme qui épousait une femme sans statut (autochtone ou non) lui transmettait automatiquement le sien, ainsi qu'à leurs enfants. La Loi sur les Indiens a aussi marginalisé les femmes autochtones à travers l'imposition des conseils de bande élus (institution dont elles furent exclues jusque dans les années 1950), ce qui leur valut aussi d'être tenues à l'écart des relations politiques avec le gouvernement fédéral –notamment lors des rondes constitutionnelles des années 1980. Mentionnons enfin les inégalités de genre affectant le droit sur les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves, un élément important de la marginalisation socioéconomique des femmes autochtones, qui comptent parmi les populations les plus pauvres du pays.

L'ensemble de ces politiques a entraîné des contrecoups importants dans la vie de nombreuses femmes autochtones, souvent forcées de quitter famille et communauté pour s'exiler dans les centres urbains, s'exposant à une vulnérabilité accrue qui favorise la violence à leur égard. Ces politiques ont aussi eu des effets considérables sur l'organisation des familles et des sociétés traditionnelles, affectant le pouvoir des femmes au sein de celles-ci, notamment en matière de transmission culturelle, dont elles étaient responsables. La colonisation a causé un recul concernant leur statut et leur rôle dans les domaines politique, économique, spirituel et familial. Sur le plan symbolique, elle a aussi façonné une image très négative des femmes autochtones, qui alimente encore aujourd'hui le racisme dont elles font l'objet et qui contribue grandement à leur marginalisation sociale².

DOSSIER

Si les clauses relatives au statut ont favorisé l'assimilation, provoquant notamment une diminution importante de la population « indienne » reconnue par l'État, elles ont aussi favorisé l'internalisation progressive d'une nouvelle division sexuelle au sein des communautés, contribuant à normaliser une certaine violence à l'égard des femmes autochtones dans l'ensemble de la population. Une politique comme la Loi sur les Indiens poursuit et intensifie en ce sens un mouvement de restructuration idéologique déjà amorcé dès les premiers échanges avec les sociétés européennes. Selon l'anthropologue Carole Devens, l'alliance de l'Église catholique et du commerce des fourrures fut, par exemple, l'un des premiers vecteurs de ces bouleversements sociaux en Nouvelle-France, auxquels il faudrait ajouter aujourd'hui le poids des pensionnats. Ceux-ci, en effet, sont présentés par pratiquement tous les analystes et intervenants autochtones comme une cause première de la violence familiale et individuelle au sein de leurs communautés. Comprendre l'impact des abus physiques, psychologiques et culturels (par exemple, le dénigrement des pratiques, des langues et de l'identité autochtones) subis dans ces institutions est donc essentiel pour dresser un portrait complet des facteurs et des causes de l'insécurité qui affecte les femmes, mais aussi de nombreux hommes autochtones. Faute d'espace, mentionnons seulement la brisure intergénérationnelle provoquée à la fois par le retrait des enfants de leur contexte familial (interrompant la transmission culturelle) et l'internalisation de la honte, de la colère et des relations d'abus vécus dans les pensionnats et que les victimes sont susceptibles de reproduire. Comme l'affirmait dans un rapport récent l'organisation Femmes autochtones du Québec: « la violence n'est pas une affaire de femmes, mais bien une question qui concerne la population autochtone dans son ensemble³ ».

La situation à Val-d'Or s'inscrit ainsi dans un héritage dont le poids se fait encore très fortement sentir. Le 21 décembre dernier, le gouvernement du Québec annonçait la tenue d'une commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, dont les audiences doivent se tenir à Val-d'Or. Celle-ci s'ajoute à la Commission d'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées lancée il y a plus d'un an par le gouvernement fédéral. Ces deux commissions ont pour mandat clair d'enquêter sur les conditions structurelles de la violence et du racisme qui affectent les rela-



Brigitte Normandin, *Poupée à habiller 3*, 2006, encre et collage sur papier, 41 x 51 cm

tions entre Autochtones et allochtones, notamment au sein des corps policiers. Elles pourraient en ce sens avoir des effets positifs sur la vie et la sécurité de nombreuses personnes et des femmes en particulier, qui réclament depuis si longtemps des actions en ce sens. Il faut absolument souligner, en terminant, le courage des groupes communautaires et militants autochtones qui travaillent d'arrache-pied depuis des années pour transformer la situation. ☺

1. Marie-Michèle Sioui, « Victimes autochtones. Crimes sans châtiement », *Le Devoir*, 19 novembre 2016.

2. Voir Kim Anderson, *A Recognition of Being. Reconstructing Native Womanhood*, Toronto, Sumach Press, 2000.

3. Femmes autochtones au Québec, *Nānīawig Māmawe Nīnawind. Debut et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec*, FAQ, Kahnawake, 2015, p. 3.

TES YEUX FONT UNE COURBE AUTOUR DE MOI (EXTRAITS)

Helen Knott

L'auteure, issue des nations Dane Zaa et Nehiyawak en Colombie-Britannique, est poète et militante pour les droits territoriaux des peuples autochtones

Tes yeux
font une courbe
autour de moi.

Je te regarde t'efforcer
de trouver un chemin
pour me dépasser.

Ta vision est comme un remous
qui bouillonne
à côté de moi,
derrière moi,
qui me pousse,
me consume indirectement.

Il paraît
que le chemin de la moindre résistance
fait plier hommes et rivières

Je suis là.
J'ai résisté.
Je résiste.
Je ne t'ai pas fait plier.

Quel est le secret
de tes géants structurels ?
Et celui
de ta protection grêlée ?
Qu'est-ce qui fait la force
de tes fausses perceptions ?

Quelles croyances
as-tu nouées à mon corps ?
De quelles pathologies
as-tu teinté le pigment de ma peau ?
Quelle potion maléfique
tes aïeux ont-ils utilisée
pour me rendre
invisible ?

[...]

Mon visage peut être collé sur des affiches
qui te disent ce que je portais
la dernière fois qu'on m'a vue,
avec des descriptions précises,
une localisation pour les repères,
et tu as le choix de
regarder au-delà de moi...
de continuer
sans soucis.

Mon héritage et mes cheveux noir corbeau
ne sonnent pas
l'alarme.
Ça ne te bouleverse pas de
me rechercher,
parce que
tu ne m'as jamais
vraiment
vue.

Pourtant tu m'as bien vue.
Tu m'as vue sur les coins de rue,
lèvres rouges comme les sirènes,
rêves brisés comme
les seringues des trottoirs,
érotique comme les vitraux d'une
église catholique,
soumise et silencieuse.

Tu me vois dans les files d'attente
de l'aide sociale,
mains grand ouvertes,
attendant ce qui m'arrivera.
Boire des concoctions mortelles
Derrière les poubelles.
Tu me vois comme une statistique
sur pattes,
Un stéréotype qui vit, respire et vomit.

Tu me vois au bar,
une blague de plus
pour toi et tes amis,
une squaw
de plus,
mais si tu veux baiser,
je suis ta
Pocahontas.

À tes yeux,
je suis jetable.

Voilà comment tu me vois.

Je ne mérite pas les étoiles,
je ne suis bonne qu'à être traînée
sous les étoiles
et qu'à fournir du plaisir.

C'est étrange que tu ne réussisses pas
à me voir
quand je suis
couchée sur le dos, les lèvres boursoufflées,
le corps gonflé et battu,
meurtri, méconnaissable.
Je n'attire toujours pas ton attention ?

Allez poupée,
emmène-moi dehors en dansant.
Je crois qu'elle voulait seulement
s'amuser,
il paraît qu'elle avait
des comportements à risque.
C'était inévitable, disent-ils.
Voilà comment tu me vois.

Jamais comme la fille de quelqu'un.
Jamais comme la mère de quelqu'un.
Jamais comme la tante, la sœur, l'amie.
Jamais je ne suis perçue
comme forte,
comme fière,
comme résiliente.
Jamais comme ce que je suis.

On m'a enfin donné les étoiles,
couchée sur les routes de campagne
pour les regarder,
dans les caniveaux et les ruelles,
sur les bouts fantomatiques de
sentiers pierreux et oubliés.
Ton immensité
m'avale.
Est-ce que j'entre dans ton champ
de vision ?

[...]

Parce que j'ai l'impression
que tes yeux
font une courbe
autour de moi.

Poème paru dans Emmanuelle Walter, *Sœurs volées*, Lux, 2014, p. 210-215.
Traduit de l'anglais par Alexandre Sánchez

LA FEMME-MARCHANDISE

Loin d'être confinée à des pays lointains, la traite de personnes est une réalité ici même au Québec, qui dissimule une forme de violence extrême faite aux femmes.

Sylvie Gagnon

L'auteure est coordonnatrice du Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII)

Régulièrement, la disparition d'adolescentes fait les manchettes au Québec. Chaque fois, l'on craint que ces jeunes filles ne tombent dans des réseaux de prostitution locaux ou qu'elles ne soient déplacées vers Toronto ou ailleurs au Canada à des fins d'exploitation sexuelle, vers des endroits comme Fort McMurray en Alberta. Car

c'est un fait documenté que les lieux d'exploitation des ressources naturelles où se trouve une concentration d'hommes séparés de leurs réseaux familial et social favorisent le commerce du sexe, l'exploitation sexuelle et la traite.

Forme moderne de l'esclavage, la traite d'êtres humains se développe aux croisements de systèmes d'oppression tels que le sexisme, le racisme, le capitalisme et l'impérialisme. En mesurer l'ampleur est difficile étant donné son caractère illégal et souterrain. La traite prend principalement deux formes : l'exploitation sexuelle (les femmes et les jeunes filles en sont les principales victimes) et le travail forcé. Selon le Code criminel canadien, commet une infraction liée à la traite tout individu qui recrute, transporte, détient, héberge, exerce un contrôle ou une influence sur les déplacements d'une personne dans le but de l'exploiter ou de faciliter son exploitation. La notion d'exploitation est l'élément déterminant. Elle signifie amener une personne à fournir ou à offrir son travail ou ses services en lui faisant craindre qu'un refus mette en danger sa sécurité ou celle d'un proche (Code criminel, art. 279.01). Il n'est pas nécessaire qu'il y ait déplacement à l'échelle régionale ou internationale pour qu'il y ait exploitation et donc traite.

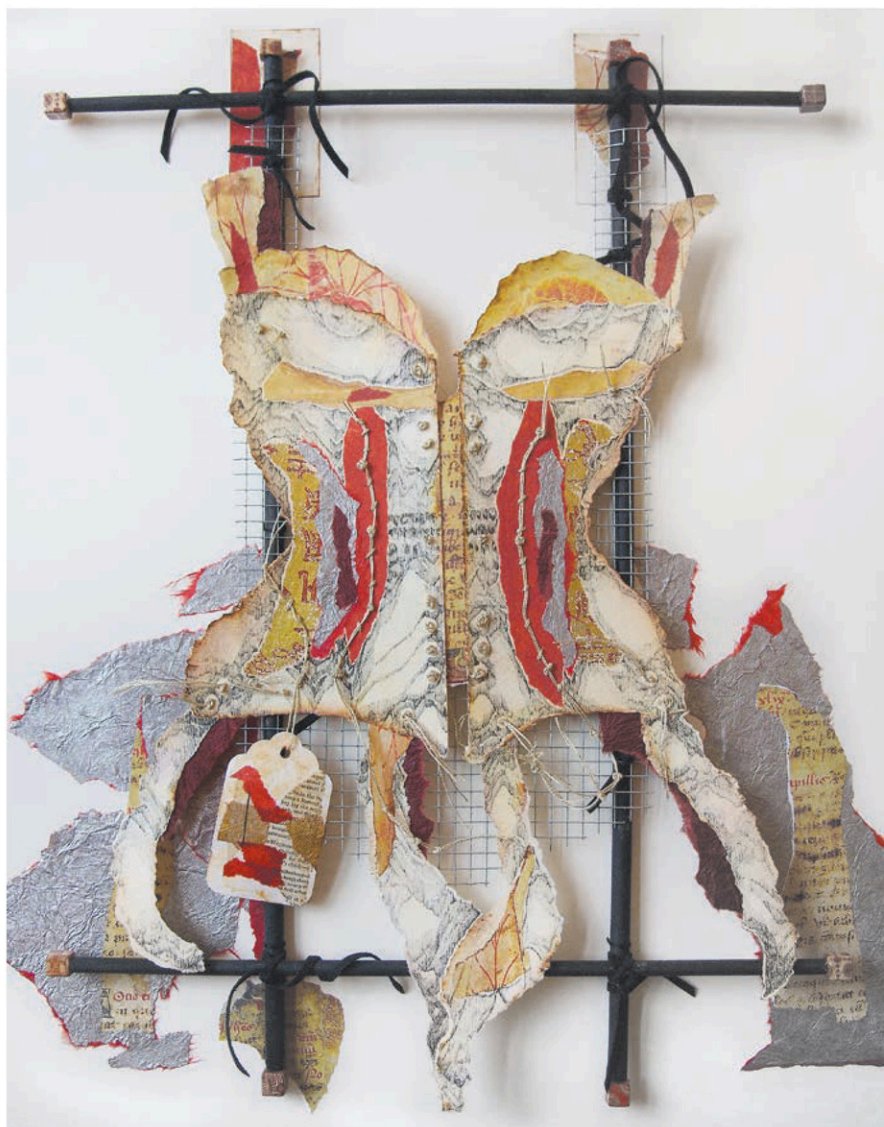
L'exploitation sexuelle

L'exploitation sexuelle est une activité lucrative qui enrichit une industrie du sexe désormais mondialisée. Les groupes les plus vulnérables à la traite sexuelle au Québec sont les mineures et les personnes impliquées dans l'industrie du sexe (bars de danseuses, salons de massage, services d'escortes), de même que les femmes migrantes au statut précaire et les femmes autochtones.

Les filles les plus vulnérables, notamment celles qui sont sous le coup de la Loi de la protection de la jeunesse et qui sont hébergées dans des centres jeunesse,

sont ciblées par des proxénètes. Souvent, ces derniers commencent par développer un lien affectif ou de confiance avec ces jeunes femmes. Puis, progressivement, ils les soumettent à la contrainte physique ou psychologique et les exploitent. Ils peuvent être associés au crime organisé ou aux gangs de rue, bien que plusieurs agissent seuls. Il peut aussi s'agir d'une personne de l'entourage de la victime.

Certaines femmes consentent, au début, au fait de travailler dans l'industrie du sexe, mais sont souvent leurrées quant aux conditions de travail. Certaines étrangères sont pour leur part attirées au Québec par de fausses offres d'emploi et des pro-



Brigitte Normandin, *La belle 3*, 2006, assemblage et techniques mixtes sur papier, 48 x 48 cm

messes de mariage alors que ce qui les attend, dans les faits, c'est l'exploitation sexuelle. Celle-ci se déroule tantôt dans le logement privé du trafiquant, tantôt dans une entreprise privée, une chambre d'hôtel ou de motel (parfois située sur le trajet de camionneurs) et les établissements de l'industrie du sexe. La prostitution de rue a pour sa part diminué, les clients trouvant désormais ce qu'ils cherchent sur Internet.

Le travail forcé

Moins connue, la traite de personnes dans le but de soumettre celles-ci à un travail forcé existe aussi chez nous, mais elle suscite moins d'intérêt de la part des corps policiers et des gouvernements. Par exemple, au Québec, nous avons une Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer l'exploitation sexuelle, mais aucun plan d'action contre le travail forcé.

Des heures non payées ou du travail non rémunéré, des frais frauduleux liés à l'obtention d'un emploi ou d'un logement, des conditions de travail dangereuses ou insalubres, le refus de l'employeur de donner accès à des soins médicaux, etc. ; voilà autant de types d'exploitation associées au travail forcé. La contrainte peut prendre diverses formes : la tromperie concernant les conditions d'emploi, l'isolement, la surveillance indue, la confiscation des documents d'identité, l'enfermement, la limitation de la liberté de mouvement ou de la capacité à communiquer, la menace de déportation, la violence physique ou le fait d'être forcé de commettre des actes criminels.

Au Canada, les cas documentés de travail forcé impliquent surtout des hommes, selon l'étude de Jesse Beatson et Jill Hanley intitulée *L'exploitation des travailleurs étrangers chez nous*, réa-

lisée en 2015 pour le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII). Mais au Québec, on sait que les femmes qui travaillent en tant qu'aides familiales attachées au soin des enfants et des personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles sont particulièrement touchées. Elles sont surtout originaires des Philippines – mais aussi d'ailleurs en Asie –, d'Amérique latine et d'Afrique. Comme toutes les victimes du travail forcé, leur statut est précaire et elles n'ont ni la résidence permanente, ni la citoyenneté.

Si ces femmes vivent des abus et quittent leur travail, elles peuvent être détenues et renvoyées dans leur pays d'origine.

Ces femmes viennent souvent travailler ici grâce au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et leur permis de travail est lié à un employeur précis. D'autres arrivent soit avec un visa de tourisme ou d'études, soit parce qu'elles accompagnent un diplomate. Si elles vivent des abus et quittent leur travail, elles peuvent être détenues et renvoyées dans leur pays d'origine. Face à cette menace, elles préfèrent souvent renoncer à chercher de l'aide et à dénoncer une situation qu'elles hésitent, par ailleurs, à reconnaître comme étant de la traite de personnes. Pourtant, un permis de séjour temporaire est prévu pour les victimes de traite des personnes, mais très peu sont émis dans les faits. Comme ces femmes ont souvent de lourdes charges familiales dans leur pays, elles « choisissent » de vivre dans des situations inacceptables. Peu de cas mènent à des accusations, encore moins à des condamnations.

L'IMPÉRATIF DU CONTRÔLE DES ARMES

Wendy Cukier

L'auteure est présidente de la Coalition pour le contrôle des armes

Le 6 décembre 1989, à l'École polytechnique de Montréal, Marc Lépine tirait sur 28 personnes en l'espace de 22 minutes, tuant 14 jeunes femmes et en blessant 13 autres avant de retourner son arme contre lui. Ce tragique événement a attiré l'attention sur le problème de la violence causée par les armes à feu au Canada et sur leur rôle critique dans celle faite spécifiquement aux femmes.

Dans ce contexte et face au fait que les armes à feu représentent l'un des cinq principaux facteurs de risque d'homicide d'une femme dans les situations de violence conjugale, plusieurs groupes à travers le pays – corps policiers, organisations de femmes, professionnels de la santé, organismes communautaires et groupes religieux – ont exigé et obtenu, en 1995, une nouvelle législation fédérale (la Loi sur les armes à feu). Celle-ci a renforcé le contrôle des propriétaires d'armes à feu et a

rendu obligatoire l'immatriculation de toutes les armes à feu, en plus de prohiber certaines catégories d'armes d'assaut militaires (mais pas l'abject Ruger Mini 14 utilisé à Polytechnique, malheureusement). Les conjointes et anciennes conjointes ont aussi gagné le droit d'être prévenues si leur partenaire faisait une demande de permis.

Par conséquent, les taux de décès et de blessures par arme à feu ont chuté de plus de 50% et le nombre de meurtres de femmes de 83% (sans que ceux commis sans arme à feu ne diminuent toutefois). D'après l'Institut national de santé publique du Québec, cela représente 250 décès et 50 homicides de moins chaque année au Canada. Le Québec a connu la baisse la plus importante, et son taux d'homicides par arme à feu reste l'un des plus bas au pays.

En réaction, le lobby canadien des armes à feu, relativement faible au Québec, s'est mobilisé et lorsque le Parti conservateur a pris le pouvoir en 2006, le démantèlement de la loi a été sa priorité absolue. Le gouvernement de Stephen Harper a ordonné la destruction des données concernant plus de 5 millions de fusils de chasse, de carabines et d'armes à feu non restreintes, excepté au Québec où la constitutionnalité de la loi a été contestée. Le Québec s'est d'ailleurs tenu seul pour défendre le contrôle des armes à feu en adoptant la Loi sur l'im-

Deux cas concrets

Dans son livre *Invisible Chains* (Viking, 2010), Benjamin Perrin fait connaître le cas d'une adolescente qui, lorsqu'elle arrive au Canada, se fait confisquer son passeport et est forcée de travailler de longues heures chez un particulier pour s'occuper des enfants. Elle est mise à l'écart de la famille et, la nuit, le père de famille l'agresse sexuellement. Une fois les enfants en âge d'aller à l'école, elle est envoyée dans une autre famille à Montréal. Son calvaire continue. Violée à de nombreuses reprises, elle tombe enceinte et un terme est mis à son contrat. Il n'y eut ni enquête, ni accusation.

Alexandra Ricard-Guay et Jill Hanley, co-auteurs de la recherche *Intervenir face à la traite humaine: la concertation des services aux victimes au Canada* (CATHII, 2014), rapportent pour leur part un autre cas troublant de travail forcé, celui d'une travailleuse domestique venue à Montréal avec ses employeurs originaires du Moyen-Orient. D'abord admise comme touriste, elle s'est ensuite retrouvée dans l'illégalité, ses employeurs lui ayant délibérément obtenu les mauvais papiers. Elle demeurait donc enfermée dans l'appartement familial et n'avait le droit de sortir que pour accompagner son employeur. Sa rémunération était bien en deçà du salaire minimum.

Lorsque cet employeur a quitté le Canada pour retourner dans son pays d'origine, de nouvelles familles ont retenu les services de la travailleuse. Un matin, après 11 années de ce régime, elle a fait un accident vasculaire cérébral (AVC) sur son lieu de travail. Lorsque ses employeurs – des professionnels de la santé – l'ont trouvée sur le plancher, ils l'ont laissée là plusieurs heures avant de l'amener à l'hôpital et de l'abandonner à l'urgence. Durant son hospitalisation de plusieurs mois, elle

a parlé de sa situation à un Philippin qui travaillait à l'hôpital et qui l'a mise en contact avec PINAY, une organisation qui lutte pour la défense des droits des travailleuses domestiques. Une enquête policière a été ouverte. Cependant, aucune accusation n'a pu être portée parce que la travailleuse n'était pas en mesure de fournir suffisamment de détails et parce que plusieurs employeurs étaient en cause. Les gens qui l'employaient au moment de son AVC ont quitté le pays peu après l'avoir amenée à l'hôpital.

Des pistes de solutions

On peine à admettre que des situations aussi abjectes existent au Québec. Or, c'est pourtant bien le cas. Pour contrer le phénomène de la traite humaine au Québec, le CATHII et les membres de la Coalition québécoise contre la traite des personnes qu'il coordonne mettent de l'avant plusieurs priorités d'action, notamment l'amélioration des conditions de vie des femmes vulnérables à la traite prostitutionnelle, la mise en place de stratégies pour la prévenir et l'offre de bons services d'aide aux survivantes. Il faut aussi changer les paramètres du PTET afin qu'il ne soit plus lié à un seul employeur et qu'il mène à la résidence permanente et à la citoyenneté si la personne le désire. Il serait aussi important de permettre aux victimes de la traite d'avoir accès au programme québécois d'indemnisation des victimes d'actes criminels, ce qui n'est pas le cas actuellement. Enfin, les instances communautaires qui interviennent auprès de personnes ayant vécu la traite et celles qui assurent la coordination de ces services devraient pouvoir bénéficier d'un financement public adéquat. 🇨🇦

matriculation des armes à feu, le 9 juin 2016, et en réinstaurant des mesures pour contrôler les ventes.

En 2012, la loi fédérale C-19 a donc éliminé l'obligation d'enregistrer les fusils de chasse et les carabines, de même que celle de tenir un registre des ventes de ces armes, une mesure en vigueur depuis 1977. Tout détenteur d'un permis peut désormais acquérir un nombre illimité d'armes similaires au Ruger Mini 14, sans être traçable. Trois ans plus tard, la loi C-42 a permis à son tour d'affaiblir encore davantage le contrôle des armes restreintes comme les armes de poing, dont le nombre en circulation a presque doublé. Par ailleurs, pour la première fois depuis plus de 30 ans, le nombre d'armes à feu en provenance du Canada retrouvées sur les scènes de crime excédait le nombre d'armes de contrebande venant des États-Unis. Cela laisse supposer que l'assouplissement de la loi bénéficie désormais au marché illégal.

Arrivé au pouvoir en 2015, le gouvernement libéral de Justin Trudeau, soi-disant féministe, s'est engagé à ne pas rétablir l'immatriculation des armes à feu, malheureusement. Il a toutefois promis de renforcer le contrôle des armes de poing et des armes d'assaut militaires, mais il tarde à agir. En attendant, 500 décès par balles ont été recensés l'année dernière au Canada.

À l'automne 2016 a eu lieu la 65^e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui veille à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Lors de cette rencontre, des inquiétudes ont à nouveau été exprimées concernant les lois laxistes du Canada en matière de contrôle des armes à feu et leur rôle dans les violences faites aux femmes. Le gouvernement libéral a dû rendre des comptes concernant ses obligations liées à la CEDEF. S'il a promis de prendre au plus vite toutes les mesures nécessaires pour protéger les femmes des violences, il n'a jamais mentionné le contrôle des armes.

La situation a de quoi inquiéter, d'autant plus depuis l'élection de Donald Trump aux États-Unis. La National Rifle Association, qui a contribué à sa victoire, a galvanisé le lobby canadien des armes à feu. Le député conservateur québécois Maxime Bernier alimente les craintes des propriétaires d'armes à feu en proclamant: « sans changer aucune loi, les libéraux pourront saisir ce qui nous appartient et faire des gens des criminels du jour au lendemain ». C'est dire qu'il est temps, pour tous ceux et celles qui comprennent l'importance de lois rigoureuses pour protéger des vies humaines, de se mobiliser.

LA VIOLENCE CONJUGALE EN CONTEXTE MIGRATOIRE

La précarité économique, le déclassement social et une perte de repères sur le plan de l'identité et des valeurs forment un terreau fertile à la violence conjugale chez les couples immigrants.

Salima Massoui

L'auteure, stagiaire postdoctorale à l'École de travail social de l'UQAM, est membre du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)

Au Québec, contrairement aux idées reçues, les femmes non immigrantes sont tout autant victimes de violence conjugale que les femmes immigrantes. L'enquête sociale générale de 2014 de Statistique Canada a même révélé qu'une plus forte proportion des premières (environ 4%) a rapporté avoir été victime d'une telle violence au cours des cinq années précédant l'enquête, comparativement à 3% pour les immigrantes (une différence qui ne peut être attribuée au seul fait que les immigrantes déclarent moins la violence du conjoint). Bien que les causes de ces situations soient multiples, l'idée demeure répandue que la violence conjugale vécue par les femmes immigrantes ferait partie de leur culture alors que ce ne serait pas le cas pour les Québécoises dites « de souche ». Il importe donc de déconstruire ces mythes et, surtout, de voir que la culture seule ne suffit pas à expliquer la réalité vécue par ces femmes. À titre d'exemple, celles qui ne parlent pas le français ou l'anglais, qui sont sans réseau social et qui ont un statut d'immigration précaire risquent de subir les formes de violence les plus graves du fait qu'elles ont moins la possibilité d'avoir recours aux services d'aide.

Pressions familiales et difficultés d'adaptation

L'immigration confronte les couples à des changements structurels qui affectent profondément leurs relations. Par exemple, il se produit souvent un changement majeur dans les rôles de genre et les responsabilités familiales attribuées à chacun des deux sexes, en particulier chez les couples issus de milieux dits traditionnels.

Dans ces milieux, où les rôles de genre sont définis par des normes sociales patriarcales, l'homme est vu comme le chef et le pourvoyeur de la famille et la femme comme la gérante du foyer et la gardienne des enfants. Évidemment, les hommes migrants laissent rarement derrière eux leurs représentations patriarcales des rôles masculins. Ainsi, quand ce rapport entre les sexes se voit transformé dans la société d'accueil, cela peut donner à certains hommes le sentiment d'une perte de pouvoir sur la famille. La violence conjugale peut alors être vue comme un moyen de le récupérer. En effet, quand ces femmes immigrantes arrivent ici, plusieurs d'entre elles découvrent une liberté et une autonomie individuelles nouvelles du fait d'occuper l'espace public, d'étudier, d'avoir un emploi ou d'exercer

un contrôle sur leurs ressources financières. Cela heurte parfois le conjoint, et ce, d'autant plus fortement s'il connaît un déclassement socioprofessionnel lié à l'immigration. Si cette nouvelle situation pousse certains hommes à se remettre en question et à renégocier paisiblement les rôles avec leur conjointe, dans d'autres cas, de fortes tensions conjugales, et même la violence, peuvent apparaître ou s'accroître.

Un certain nombre de femmes immigrantes issues de sociétés traditionnelles apportent aussi avec elles des représentations culturelles et religieuses patriarcales de soumission au conjoint, ainsi que des expériences négatives avec les services sociojudiciaires (se buter à une aide insuffisante, voire à la non-collaboration des policiers ou des juges au moment de porter plainte, notamment). Par exemple, le mariage, dans les sociétés arabo-musulmanes, est souvent considéré comme le centre de

La logique utilitariste qui préside à la sélection des immigrants est loin d'améliorer la situation.

la vie féminine. On dit aux femmes depuis l'enfance qu'elles devront se marier et assumer la stabilité de la cellule familiale. Cela explique les pressions exercées par la famille et la communauté pour qu'elles restent mariées même en cas de violence de la part du conjoint. En situation d'immigration, malgré l'éloignement géographique, il est donc fort probable que ces femmes continuent à endurer ce type de pressions et restent avec le conjoint violent par crainte d'être stigmatisées ou rejetées par la communauté si elles le dénoncent. Une femme ayant un statut d'immigration précaire risque davantage d'adopter cette attitude, car elle craindra d'être expulsée ou d'être séparée de ses enfants.

La logique utilitariste qui préside à la sélection des immigrants – consolidée à la faveur de l'orientation néolibérale prise par le Canada et le Québec au cours des années 1990 – est loin d'améliorer la situation. Les immigrants, en effet, sont principalement sélectionnés sur la base de leur capacité à s'intégrer rapidement à l'économie du pays. Comme les hommes, dans la plupart des pays, répondent davantage que les femmes aux critères de sélection du Québec – la maîtrise de la langue officielle, la formation, l'expérience professionnelle et les ressources financières de la personne –, les immigrantes, en majorité, sont fréquemment réduites au rôle de simples accompagnatrices de leur conjoint. Selon une étude de Citoyenneté et Immigration Canada (2010), 57% d'entre elles étaient des personnes à charge en 2009. Cela ne peut que renforcer la dé-



Brigitte Normandin, *C'est écrit*, 2005, acrylique et collage sur toile, 76 x 152 cm

pendance économique de ces femmes vis-à-vis du conjoint et les confiner au rôle traditionnel de femme au foyer. Ce système contribue donc à reproduire les préjugés sexistes qui existaient déjà dans les sociétés d'origine.

Un marché du travail déqualifiant

Les obstacles systémiques et structurels présents au cœur du marché du travail, nuisant fortement à l'intégration professionnelle des hommes immigrants, sont un autre facteur qui favorise la violence conjugale. À titre d'exemple, en 2012, 29,7% des travailleurs québécois occupaient un emploi pour lequel ils étaient surqualifiés, contre 53,9% pour les personnes arrivées au pays il y a moins de cinq ans. Or, cette situation économiquement désavantageuse, liée à une déqualification sociale, peut amener certains hommes désillusionnés (entre autres parce qu'ils avaient fermement cru aux promesses d'intégration socioprofessionnelle que le gouvernement québécois leur avait faites) à se donner faussement l'impression de contrôler

la situation en tentant de contrôler leur conjointe, y compris par la violence physique.

Par ailleurs, le fait de décrocher un emploi bien rémunéré ne signifie pas automatiquement la fin des tensions conjugales puisque le revenu masculin joue une double fonction : il permet d'améliorer la qualité de vie de la famille immédiate, mais aussi celle de la famille élargie demeurée dans le pays d'origine. L'envoi d'argent à celle-ci permet à l'homme de maintenir des liens sociaux dans sa communauté d'origine en témoignant de sa fidélité à son égard, tout en démontrant son succès en Occident. Néanmoins, cet envoi peut affecter le budget de sa famille immédiate ou amener l'homme à négliger les besoins de ses enfants, ce qui peut conduire à de fortes tensions au sein du couple, voire à la violence physique, notamment si la conjointe conteste cette redistribution du revenu familial.

Parrainage et vulnérabilité des femmes

Plus vulnérables encore que les femmes confinées au rôle d'accompagnatrices sont celles qui sont parrainées grâce au programme de regroupement familial (60% sont des femmes). La plupart d'entre elles sont donc dépendantes économiquement de leur conjoint. Cela a pour conséquence de placer l'homme dans une position de contrôle sur sa conjointe, consolidant une conception patriarcale de la famille. Le parrain peut à sa discrétion retirer son engagement tant et aussi longtemps que le droit de résidence permanente n'a pas été accordé à la femme par les autorités canadiennes. De plus, le statut de résidence permanente conditionnel qu'obtiennent les femmes immigrantes en couple depuis moins de deux ans augmente leur vulnérabilité aux situations de violence conjugale. Pire encore, ce statut risque de décourager les immigrantes victimes de violence conjugale de quitter leur conjoint violent et limite leur accès aux ressources d'aide sociale, particulièrement si la demande de parrainage est en processus de traitement. Pour remédier à cela, la réduction du temps de parrainage est une revendication importante portée par les femmes depuis longtemps, notamment lors de la Marche du pain et des roses, en 1995.

Si tout immigrant risque de se retrouver dans des conditions de vie précaires, cela est d'autant plus vrai pour les femmes qui auront à faire face à la détérioration des relations conjugales qui en découle souvent. Reste à savoir comment réussir à transformer ce régime migratoire utilitariste qui contribue à reproduire les inégalités entre les hommes et les femmes pour qu'il devienne plus équitable. Inévitablement, cela exige de repenser les critères de sélection des immigrants. Plus largement, cela nécessite aussi de l'État un effort accru pour remplir ses promesses en matière d'emploi afin que les migrants puissent occuper des postes qui correspondent à leurs qualifications et que la discrimination à l'embauche¹ de la part de tous les employeurs devienne chose du passé. Ce type d'action permettrait d'agir en amont sur les circonstances susceptibles d'induire des tensions au sein des couples d'immigrants. ☺

1. Lire Marie-Thérèse Chicha, «La discrimination à l'embauche», *Relations*, n° 763, mars 2013.

VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : IL EST TEMPS D'AGIR

Il existe de nombreuses pistes de solutions pour protéger les femmes, notamment les plus vulnérables. Le mouvement féministe en propose depuis longtemps, mais en vain; il est urgent que cela change.

Éliane Legault-Roy

L'auteure est politologue et responsable des communications à la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)

Un bon début pour contrer la violence faite aux femmes est de la nommer. Ainsi, nous parlerons de violence des hommes envers les femmes, car désincarner cette violence en occultant ses principaux auteurs, c'est déjà un peu refuser de s'y attaquer.

L'éducation à l'égalité

Tout changement de comportement passe nécessairement par un changement de mentalité. Dans cet esprit, on a beaucoup parlé de l'importance du retour des cours d'éducation à la sexualité dans les écoles. Toutefois, il s'agit là d'une solution imparfaite, ces cours étant dispensés «selon l'expertise et l'intérêt du personnel enseignant et du personnel des services éducatifs complémentaires», pour reprendre les termes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Si on souhaite aller au-delà de la «mécanique sexuelle» et habiliter les jeunes à établir des relations saines exemptes de stéréotypes de genre, il serait préférable de confier cette mission à des personnes dont c'est le métier de transmettre ces savoirs ou encore de faire appel aux nombreux groupes communautaires féministes qui ont développé une expertise sur ces questions.

L'éducation des jeunes est primordiale pour l'avenir de la société, mais aussi parce qu'ils sont vulnérables à la violence. Au Canada, 46% des filles fréquentant une école secondaire affirment avoir été la cible de commentaires ou de gestes déplacés à caractère sexuel¹. Au Québec, 43% des adolescentes qui vivent une relation amoureuse subissent de l'abus émotionnel, physique ou sexuel. Ces réalités sont encore plus alarmantes chez les jeunes filles vivant avec un handicap et elles témoignent en fait d'une socialisation problématique et de la reproduction de rôles de genre éculés, les garçons étant perçus, entre autres, comme ayant des «besoins» sexuels irrépessibles alors que les jeunes filles croient devoir préserver la relation à tout prix². En ce sens, au-delà de la sexualité, un élément crucial du cursus scolaire devrait être l'éducation à l'égalité, une approche revendiquée par de nombreux groupes féministes.



Brigitte Normandin, *Papillon 6*, 2016, encre et objets trouvés sur papier, 51 x 51 cm

En plus d'outiller les générations futures, il est aussi impératif de rejoindre la population adulte par des campagnes de sensibilisation portant sur l'égalité et les enjeux liés à la violence des hommes envers les femmes. Ces campagnes devraient vulgariser la notion de consentement et déconstruire les mythes et les préjugés entourant la violence, particulièrement en ce qui a trait aux victimes. En ce sens, et en adéquation avec le slogan féministe qui veut que «la honte doit changer de camp», plutôt que d'offrir des «conseils de sécurité» culpabilisant les victimes, ces campagnes devraient miser sur la responsabilisation des agresseurs et rappeler que rien ne justifie jamais d'outrepasser le consentement de qui que ce soit.

L'accès universel à un système de justice non sexiste

Lutter contre la violence des hommes envers les femmes consiste également à s'assurer que les victimes aient accès au système de justice et que celui-ci soit équitable. Cela passe d'abord par un meilleur financement de l'appareil judiciaire. La désorganisation, la pénurie de ressources et les délais inte-

nables qui caractérisent le système actuel sont des obstacles évidents à l'accès à la justice pour quiconque, mais plus encore pour les femmes allophones ou vivant avec un handicap qui ont besoin de ressources et d'accommodements particuliers. Quant aux femmes immigrantes en situation de parrainage, il arrive qu'elles soient déportées avant d'avoir vu leur plainte aboutir.

Une autre façon de favoriser l'accès universel à la justice serait de réformer la Loi sur l'aide juridique afin d'en assouplir les critères d'admission. Même chose pour l'indemnisation des victimes. Actuellement, de nombreuses femmes –souvent en situation de grande pauvreté et présentant des symptômes de stress post-traumatique, voire des séquelles physiques– abandonnent leurs démarches auprès de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) après des mois de délais, de relations difficiles avec leur agent et de contre-expertises psycho-médicales. Qui plus est, nombre de victimes ne sont tout simplement pas admissibles. C'est le cas des victimes de proxénétisme, un crime contre la personne pourtant inscrit dans le Code criminel canadien, ainsi que celui des femmes réfugiées, parrainées et immigrantes qui n'ont pas encore reçu la citoyenneté canadienne.

Afin d'assurer que les femmes dont le statut migratoire est précaire puissent avoir accès à la justice, des groupes tels que la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI) recommandent de faire primer le processus judiciaire sur le processus ou le statut d'immigration³. Cette solution permettrait d'éviter aux femmes d'être à la merci d'un conjoint ou d'un proxénète qui menace de révéler leur situation aux autorités ou de remettre leur sort entre les mains d'un policier qui peut, arbitrairement, les dénoncer à l'Immigration. En ce sens, le MCVI recommande également d'obliger les fonctionnaires à prendre en considération le vécu de la femme et sa version des faits lorsqu'un conjoint demande la fin du parrainage⁴.

Une autre avenue envisagée par le MCVI –et également défendue par le groupe Personne n'est illégal– consisterait à appliquer la politique du «*don't ask don't tell*» («ne demandez pas, n'en parlez pas») ⁵, afin que toutes aient accès aux mêmes services essentiels et que les démarches entreprises en lien avec une situation de violence n'influent pas sur la crédibilité des demanderesse d'asile devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Par ailleurs, au cours du processus judiciaire, on observe de manière systématique une forme de racisme et de discrimination envers les femmes immigrantes dans le traitement des plaintes. Cette situation entache la confiance de ces femmes envers le système tout en les privant du droit à un traitement neutre et équitable. Une meilleure formation des policiers et des avocats aux questions relatives à l'égalité et aux diverses réalités socioéconomiques et culturelles – tant durant les études que dans la formation continue – les aiderait certainement à mieux saisir les enjeux liés à la violence des hommes envers les femmes et à éviter le piège des préjugés. Finalement, bien qu'il y ait quelques femmes juges, des mesures favorisant une réelle parité dans ce domaine –des facultés de droit jusqu'aux tribunaux– seraient également importantes.

Des pistes de solutions globales

Au-delà des quelques solutions esquissées ici, ce sont des mesures globales qui risquent d'avoir les effets les plus probants sur la sécurité des femmes. Il importe en effet de lutter contre le sexisme mais également contre la pauvreté des femmes et les autres formes d'oppressions systémiques – tels le racisme, le capacitisme (discrimination des personnes vivant avec un handicap) et le colonialisme – qui souvent l'accompagnent.

Au Québec, 10,7% de la population est considérée pauvre. Toutefois, cette statistique change brutalement dès que l'on segmente la population selon le sexe et les oppressions spécifiques. Par exemple, 36% des femmes autochtones, 28,4% des femmes vivant avec un handicap et 21,3% des femmes immigrantes sont considérées pauvres.

Ces différentes inégalités systémiques rendent les femmes plus vulnérables à la violence parce qu'elles restreignent les options qui s'offrent à elles. En effet, pour les femmes immigrantes, par exemple, il est difficile de quitter un emploi où sévit un supérieur harcelant quand les chances de trouver un autre emploi sont minimales, surtout si elles ne maîtrisent pas assez le français ou l'anglais. Il est difficile également de fuir un conjoint violent quand ce dernier contrôle les finances du couple ou encore, pour les femmes avec un handicap, d'échapper aux attouchements d'un parent lorsque celui-ci est également le proche aidant qui leur prodigue des services essentiels.

Ces réalités mettent en lumière la nécessité de mesures telles que l'augmentation du salaire minimum, la bonification du parc de logements sociaux et l'accès universel aux soins de santé et aux services sociaux. Seul un filet social fort peut permettre d'éviter que leur situation économique et les différentes oppressions qu'elles vivent dictent aux femmes des choix qui compromettent leur santé et leur sécurité.

Une longue lutte

Il y a plus de 20 ans, afin de lutter contre les violences que vivent les femmes, la Marche du pain et des roses pointait du doigt ces problèmes et réclamait des emplois décents, de l'investissement dans des infrastructures sociales, une hausse du salaire minimum et «des voies de sortie pour que toutes les femmes, immigrantes parrainées incluses, puissent s'extraire de la violence des hommes de leur entourage⁶».

Faire de l'égalité un projet de société signifie mettre fin à l'impunité sociale et juridique qui existe en matière de violence envers les femmes.

Vingt ans plus tard, les solutions demeurent les mêmes et le refus des gouvernements de les reconnaître et de les mettre en place est une violence symbolique qui vient s'ajouter aux autres. Des outils tels que l'analyse différenciée selon les sexes appliquée à toute nouvelle mesure –loi, investissement ou programme gouvernemental– permettraient de constater leurs différents effets selon le sexe. Cette piste de solution est réclamée depuis plusieurs années par les groupes féministes et continue pourtant d'être ignorée.

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

Consultez nos suggestions de lectures, de films, de vidéos et de sites Web en lien avec le dossier au www.revuerelements.qc.ca

Plus globalement encore, la lutte contre les inégalités Nord-Sud doit être au cœur d'une lutte effective contre la violence que subissent les femmes. Les migrations forcées causées par les guerres, le réchauffement climatique et l'exploitation sauvage des ressources naturelles rendent les femmes plus vulnérables à la violence en les appauvrissant et en mettant à mal le

tissu social. Quant à l'arrivée massive d'hommes sur les grands chantiers ou campements militaires, elle s'accompagne trop souvent d'exactions envers les femmes des populations locales et d'une augmentation marquée de la prostitution. C'est dans cet esprit que la plus récente Marche mondiale des femmes, qui a eu lieu en 2015 sous le thème « Libérons nos corps, notre Terre, nos territoires », portait des revendications écologistes, antimilitaristes et anticolonialistes. Les pays du Nord doivent impérativement écouter les revendications globales des femmes et se pencher sur ces enjeux afin que leurs efforts de lutte contre la violence soient pris au sérieux.

LE FÉMINISME AU MASCULIN

Will Prosper

L'auteur est documentariste et militant pour les droits civiques

Les exemples de violences diverses envers les femmes abondent dans l'actualité par les temps qui courent. L'élection de Donald Trump à elle seule illustre à quel point la misogynie est présente et à quel point la banalisation des agressions sexuelles et du viol est chose courante. En tant qu'hommes, nous pouvons et nous devons agir de différentes façons pour contrer cette violence.

La première consiste d'abord à écouter les femmes. Pour être leurs alliés, il faut prendre conscience de notre place et de notre rôle; depuis la nuit des temps nous dominons, nous occupons le devant de la scène. Il convient d'être à l'écoute des femmes pour leur apporter soutien et solidarité dans leurs luttes et mobilisations sans prendre toute la place. C'est ce que j'essaie humblement de faire dans les différentes activités militantes auxquelles je participe, incluant celles sur les questions de racisme systémique.

Ensuite, il y a de nombreux milieux masculins auxquels les femmes ont peu ou pas accès et où persiste souvent une culture très machiste. C'est une de nos responsabilités de les investir. Par exemple, je suis entraîneur de basketball et de football au secondaire. Dans ce milieu – mais aussi dans celui du hockey et d'autres sports –, une vision très rétrograde de la masculinité prédomine toujours et se construit en rabaisant les femmes et les homosexuels (auxquels on attribue des caractéristiques féminines). Dans ce contexte, j'essaie de conscientiser les jeunes (mais aussi d'autres entraîneurs) qui parfois reproduisent des attitudes et des discours misogynes. Ce travail de déconstruction et de dialogue est crucial, sans quoi on laisse se reproduire des environnements et des comportements toxiques. C'est d'autant plus important de le faire quand on peut être un modèle pour les jeunes. Dans mon cas, je viens du même quartier qu'eux, je fais du sport, j'ai été policier, je mesure 6 pieds 4, bref, je représente (bien malgré moi) le modèle masculin par excellence, tel qu'il est défini par la norme sociale. Ce faisant, mes mots ont plus de poids auprès de ces jeunes. C'est dom-

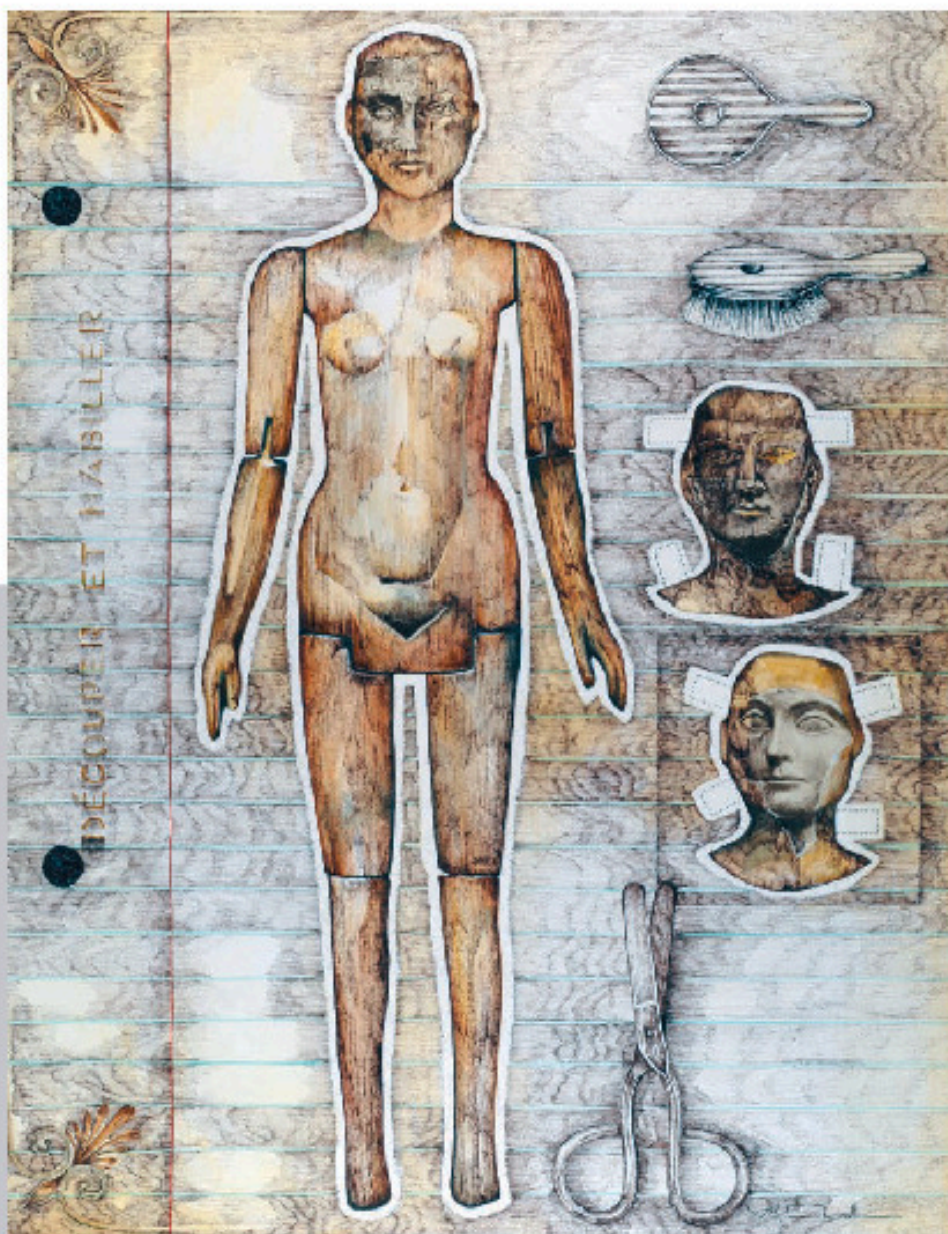
mage qu'il en soit ainsi, car le même message livré par une femme peut parfois être moins écouté; mais il faut en être conscient et en profiter pour faire avancer les choses.

C'est entre autres pourquoi je parle beaucoup de la fausse masculinité et de l'importance de redéfinir l'identité masculine. On nous dit trop souvent que pour être un homme, il faut dominer: les autres, ses émotions, etc. On nous dit aussi qu'il faut posséder des choses, incluant les femmes, transformées en objets de gratification sexuelle censés récompenser une attitude dominante. Ces images de la virilité sont véhiculées chaque jour dans la publicité, la culture de masse. Il faut les combattre. Dénoncer la fausse masculinité et comprendre le féminisme sont deux choses intimement liées.

Je crois d'ailleurs que les hommes devraient tous être féministes et ne pas se laisser imposer un monde inégalitaire. Le féminisme est non seulement un combat contre les inégalités, mais aussi contre le patriarcat comme système d'oppression qui cause de la souffrance aussi chez les hommes. Nous sommes tellement habitués en tant qu'hommes à enfermer nos émotions, à les garder à l'intérieur, qu'on n'évacue jamais la pression. Et quand elle sort, elle finit par exploser, tant sur les autres que sur soi. Il ne s'agit aucunement ici de justifier les gestes violents; simplement de reconnaître que nous vivons dans un univers social qui produit encore ce genre d'attitude malsaine favorisant l'insensibilité et la violence. Être un homme c'est être un dur, encore aujourd'hui.

Il n'est pas normal que j'aie appris si tard dans ma vie ce qu'est le féminisme. L'école devrait pouvoir jouer un rôle à cet égard, pour que les enfants sachent dès leur jeune âge ce qu'est le féminisme, pourquoi ces luttes sont menées, pourquoi elles avancent si lentement, et ce, partout dans le monde. L'école doit éduquer à l'égalité, et pas seulement dans les cours d'éducation sexuelle. Le combat contre les inégalités, la culture du viol, le patriarcat, passe par là. Les cas récents d'agressions sexuelles sur les campus universitaires devraient d'ailleurs nous servir de sonnette d'alarme: s'ils se produisent dans un milieu où les gens sont éduqués, où le savoir est censé prévaloir, que s'est-il passé en amont pour que le message ne se rende pas?

Cette situation montre qu'on part de loin en ce qui concerne les changements de mentalité et de culture. Heureusement, les choses avancent malgré les ressacs. Dans le cadre



Brigitte Normandin, *Poupée à habiller 2*, 2006, encres et collage sur papier, 41 x 51 cm

Le rôle des hommes

Faire de l'égalité un projet de société signifie mettre fin à l'impunité sociale et juridique qui existe en matière de violence envers les femmes. Pour cela, les hommes doivent également faire partie de la solution. Plutôt que demander au mouvement féministe de leur faire une place, cela veut dire avant tout renoncer à leurs privilèges pour faire changer les choses; exposer d'eux-mêmes les situations inégalitaires et ne pas attendre qu'une femme le fasse; ne pas tolérer les comportements sexistes des hommes de leur entourage en les dénonçant; refuser d'être clients de la prostitution; ne pas rire des « blagues de viol », etc.

Au-delà des comportements individuels, pourquoi ne pas se joindre à un groupe ou mouvement d'hommes ou en mettre un sur pied, dans le but de s'informer et d'informer d'autres hommes sur les enjeux liés à la violence masculine? Que l'on pense à Man Can Stop Rape qui fait la promotion des relations égalitaires aux États-Unis, au groupe canadien Man Up Against Violence qui remet en question la construction sociale dominante de la masculinité, ou au réseau critique de l'industrie du sexe Zéro Macho en

de la tournée Faut qu'on se parle, à laquelle j'ai pris part, j'ai vu beaucoup de jeunes hommes qui s'assuraient par exemple de respecter l'alternance entre hommes et femmes dans les tours de parole. Ce constat est rassurant, même si, bien sûr, il s'agit de jeunes progressistes dont on s'attend qu'ils agissent de la sorte. Il y a donc visiblement une partie des jeunes qui comprend cette dynamique.

Il importe enfin que les hommes prennent davantage la parole pour dénoncer publiquement les cas de violence envers les femmes. Par exemple, j'ai récemment participé au Déjeuner des hommes, un événement audacieux organisé par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, afin de sensibiliser la population au rôle des hommes dans la lutte contre la violence envers les femmes. J'ai également pris part récemment à la marche des femmes qui se tenait à Montréal le lendemain de l'investiture de Donald Trump aux États-Unis. Bref, il faut saisir de telles occasions de sensibilisation et de solidarité, tout en veillant à demeurer à l'écoute sans prendre le devant de la scène au détriment de la parole des femmes.

Propos recueillis par Emiliano Arpin-Simonetti

France, ce ne sont pas les sources d'inspiration qui manquent pour les alliés masculins qui souhaiteraient pousser plus loin leur engagement dans la lutte pour l'égalité.

Depuis longtemps, les féministes demandent non pas simplement la fin de la violence des hommes envers les femmes, mais bien de « changer la vie des femmes pour changer le monde et de changer le monde pour changer la vie des femmes », pour reprendre le slogan de la Marche mondiale des femmes. 🗣️

1. « Au-delà des apparences: un dossier d'information sur les principaux enjeux touchant les filles au Canada », Fondation Filles d'action, 2013.
2. « Mémoire sur la violence contre les jeunes femmes et les filles », Conseil du statut de la femme, 2016.
3. Voir « I come from Turkey - Je viens de la Dinde. Y a-t-il un interprète dans la salle? », Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2015.
4. Voir « Femmes immigrantes, réfugiées et sans statut: avancer sans délai pour le respect des droits humains », MCVI, 2015.
5. Cette politique, élaborée d'abord en faveur des sans-papiers, consiste à ne pas leur poser de questions dont la réponse révélerait leur statut.
6. Diane Matte, « Du pain et des roses, 20 ans déjà », *Le Devoir*, 9 juin 2015.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : LE QUÉBEC À UN TOURNANT ?

Les cas d'agressions sexuelles dans les universités, les violences subies par les femmes autochtones et les mobilisations que ces situations soulèvent servent un puissant électrochoc à la société québécoise depuis plusieurs mois. Différents phénomènes (racisme systémique, culture du viol, politiques d'austérité, croissance des inégalités, etc.) nourrissent le terreau favorable aux violences faites aux femmes, malgré les avancées des dernières décennies. Quelle action gouvernementale est menée pour les contrer ? À quelles transformations et solidarités les hommes sont-ils appelés pour que cessent ces violences ? Cette soirée, dans la foulée du dossier de la revue *Relations* « Violences – Entendre le cri des femmes », traitera de ces enjeux avec :

- **Aurélie Lanctôt**, étudiante en droit à l'Université McGill, auteure de *Les libéraux n'aiment pas les femmes. Essai sur l'austérité* (Lux Éditeur, 2015) ;
- **Nicolas Lévesque**, psychanalyste, éditeur et écrivain ;
- **Diane Matte**, organisatrice communautaire et membre fondatrice de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) ;
- **Isabelle Paillé**, coordonnatrice, responsable de la promotion de la non-violence et des maisons d'hébergement à Femmes autochtones du Québec.

À MONTRÉAL

Le lundi 24 avril 2017, de 19 h à 21 h 30
Université du Québec à Montréal
Pavillon des sciences de la gestion, salle R-M130
315, rue Sainte-Catherine Est (niveau métro)

Contribution suggérée : 5 \$

RENSEIGNEMENTS : Christiane Le Guen : 514-387-2541, poste 234 ou cleguen@cjf.qc.ca | www.cjf.qc.ca/ap

Organisée par le Centre justice et foi, avec la collaboration du Département de sciences des religions de l'UQAM.



Brigitte Normandin, *Mesure de la chaleur*, 2010

Notre numéro de mai-juin sera disponible en kiosques et en librairies le 12 mai 2017. Pensez à réserver votre exemplaire ! Il comprendra notamment un dossier sur :

LES LUTTES AUTOCHTONES DANS LES AMÉRIQUES

Les peuples autochtones des Amériques résistent depuis des siècles à la dépossession, à l'assimilation et à la violence coloniale sous toutes ses formes. Ces dernières années, leurs luttes ont toutefois pris une ampleur inédite à la faveur de nouvelles convergences à l'échelle continentale, dans un contexte de globalisation et de crise écologique. Du Québec au Canada en passant par les États-Unis, le Mexique, l'Amérique centrale et la région andine, elles s'enracinent dans des revendications territoriales, politiques, écologiques, culturelles et spirituelles qui cherchent à rompre avec le colonialisme. Ce dossier en proposera un survol nous incitant à décoloniser notre regard et à repenser notre modernité occidentale capitaliste.



Eruoma Awashish, *Matcaci (au revoir)*, triptyque (détail)

À LIRE AUSSI DANS CE NUMÉRO :

- un débat sur « l'ère post-vérité » ;
- une réflexion sur la souveraineté municipale ;
- un article de fond sur les bioplastiques ;
- le Carnet de Catherine Mavrikakis, la chronique poétique de Rodney Saint-Éloi et la chronique Questions de sens signée par Jean Bédard ;
- les œuvres de notre artiste invitée, Eruoma Awashish.

Recevez notre infolettre par courriel, peu avant chaque parution. Inscrivez-vous à notre liste d'envoi sur la page d'accueil de notre site Web : <www.revuere relations.qc.ca>.



Notre prochain numéro :
La maternité

(418) 653-6353
cahiersi@centremanse.org
www.centremanse.org

Cahiers
de spiritualité
ignatienne

3 numéros par an

La spiritualité en dialogue avec la culture contemporaine



CONVENTION CONTRE LA TORTURE : LE RÔLE TROUBLE DU MAROC

*Comment un État qui pratique la torture pourrait-il contribuer à la combattre ?
Le cas du Maroc est éloquent et montre la nécessité d'une plus grande prise en compte de la voix
citoyenne dans l'élaboration du système international des droits humains.*

Osire Glacier

L'auteure, professeure au Département de sciences politiques et des études internationales de l'Université Bishop's, a publié *Les droits humains au Maroc : entre discours et réalité* (Tarik éditions, 2015)

Il y a près de 40 ans, en décembre 1977, l'Assemblée générale des Nations unies donnait le coup d'envoi à un long processus devant mener à la création d'une convention contre la torture, qui fut finalement adoptée en 1984. Le rôle qu'y a joué un État comme le Maroc, qui pratiquait alors la torture de façon systématique, montre les failles d'un processus centré sur les États, qui excluait la participation citoyenne.

Ce processus a connu plusieurs phases. Pour schématiser, on distinguera deux étapes : d'une part, la mobilisation citoyenne et, d'autre part, les négociations entre les États au sein des forums des Nations unies. L'écart entre cette mobilisation « par en bas » et la diplomatie des droits humains « par en haut » explique hélas certaines défaillances du système de protection des droits humains.

La mobilisation citoyenne

À l'époque, d'un point de vue éthique, la torture faisait déjà partie des actes universellement condamnés. Elle sévissait malgré tout et différents organes des Nations unies ayant pour mandat la protection des droits humains ont été alertés de l'existence de cette pratique dans diverses parties du globe, dont les Territoires palestiniens occupés et l'Afrique du Sud durant l'apartheid. Toutefois, c'est la campagne pour l'abolition de la torture, organisée par Amnesty internationale en 1972, qui a permis une prise de conscience collective de l'étendue de la torture dans le monde.

En ce qui concerne le Maroc, Amnesty notait que la torture y relevait d'une pratique administrative courante dans les commissariats et dans des centres de détention clandestins¹. L'information dont elle dispose au sujet des actes de torture lui a toujours été fournie par les victimes de ces pratiques, par les membres de leur famille ou encore par les associations marocaines des droits fondamentaux, en exil en France à l'époque, dont le Comité de lutte contre la répression au Maroc, l'Association des droits de l'homme au Maroc et l'Association des parents et amis des disparus au Maroc. De nombreux témoignages issus du milieu carcéral marocain illustrent le lien que les victimes ont établi avec Amnesty², dont la campagne pour l'abolition de la torture s'est révélée efficace. Elle a en effet mis à l'ordre du jour la nécessité de se doter de meilleures normes internationales de protection contre la torture à l'échelle mondiale.

Les négociations onusiennes

Le pouvoir de mobilisation des citoyens, au Maroc comme ailleurs, a été crucial pour qu'on en arrive à des négociations entre les États membres de l'ONU. Le projet de créer une convention contre la torture s'est précisé dès l'automne 1973. Plusieurs pays décident alors de soulever le problème de la torture et des traitements dégradants devant l'Assemblée générale des Nations unies, au moment d'établir l'ordre du jour relatif au 25^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le sujet gagne en importance, si bien que le 8 décembre 1977, l'Assemblée générale adopte la résolution 32/64 priant la Commission des droits de l'homme d'élaborer un projet de convention contre la torture.

Il importe de distinguer les droits humains qui s'arrachent dans « la rue » de la diplomatie des droits humains, qui se négocie entre les élites des États.

Dès lors, tout État membre de la Commission des droits de l'homme ou toute ONG ayant un statut consultatif auprès de cette commission pouvait soumettre un projet de convention ou, plus modestement, faire des propositions visant à renforcer la protection des citoyens contre la torture à l'échelle planétaire. C'est ainsi qu'en 1978, le gouvernement suédois soumet de sa propre initiative un projet de convention à la Commission. Aussitôt, une trentaine de représentants de pays issus de cultures différentes s'en saisissent et procèdent à une réécriture interétatique collective de chaque article du projet de traité. Comme le moindre désaccord sur ses clauses entre les États compromet son existence, de nombreux changements seront apportés au document suédois.

Le Maroc et ses contradictions

L'État marocain s'est montré favorable à l'existence d'une telle convention malgré ses pratiques répressives des années de plomb (1955-1999), cette période récente marquée à la fois par des demandes de démocratisation dans le cadre de révoltes populaires contre le régime du roi Hassan II et par une répression sanglante. Toutefois, il est important de distinguer entre, d'un côté, les droits humains qui s'arrachent dans « la rue » et, de l'autre, la diplomatie des droits humains qui se négocie quant à elle entre les élites des États dans les corridors des Nations



Détail d'une affiche de la campagne d'Amnistie internationale contre la torture. Illustration et affiche: Len Breen

unies. Cette distinction est d'autant plus importante que dans de nombreux pays, les structures du pouvoir étouffent la voix des citoyens. Dans le cas du Maroc, lors de l'élaboration de la Convention contre la torture, l'État a été représenté par la diplomate Halima Embarek Warzazi. Or, loin d'être redevable aux citoyennes et aux citoyens marocains, cette dernière était placée sous la responsabilité de l'élite dirigeante. Rappelons que dans ce pays, toute politique relative aux droits fondamentaux fait partie des domaines réservés à l'institution monarchique. Selon l'article 55 de la Constitution marocaine, c'est elle qui accrédite les représentants du Maroc auprès des organismes internationaux, dont les Nations unies, les plaçant sous sa responsabilité, et non celle du Parlement ou du gouvernement. Il va sans dire que ce manque d'imputabilité des diplomates vis-à-vis des citoyens marocains affecte la qualité et la nature de la contribution du Maroc à l'élaboration et à l'avancée des droits humains dans les forums internationaux.

Par ailleurs, dans le contexte inégalitaire des relations internationales, le Maroc soignait alors son image en se montrant favorable à un projet de convention contre la torture, sans toutefois avoir une volonté réelle d'opérer le moindre changement

dans les structures du pouvoir. C'est pourquoi il s'est opposé à toute forme de juridiction internationale en matière de protection contre la torture. Cela explique aussi que des actes de torture y sont perpétrés impunément encore de nos jours. Citons à cet égard l'exemple d'Oussama Hosne. Ce jeune homme de 22 ans, membre de l'Association marocaine des droits humains à Casablanca, est un militant au sein du Mouvement du 20 février³ issu des révoltes arabes de 2011. Il a affirmé avoir été enlevé et torturé par des inconnus en mai 2014, alors qu'il quittait une manifestation organisée en solidarité avec des détenus politiques. Dans une vidéo diffusée sur YouTube, il a soutenu que des hommes l'ont brûlé avec une barre de fer chauffée et l'ont violé avec leurs doigts. Aussitôt il a été arrêté et condamné à trois ans de prison pour dénonciations calomnieuses à l'égard de la police marocaine, et ce, bien qu'il ait spécifié qu'il s'agissait « d'inconnus ». Il est actuellement détenu à la prison locale d'Oukacha, à Casablanca.

Des réformes nécessaires

L'examen du processus d'élaboration des droits humains en général, et du droit de ne pas être torturé en particulier, montre qu'une diversité d'acteurs y participent, à savoir les citoyens et les associations locales des droits humains qui contestent les pratiques répressives de leur État, les organisations internationales qui canalisent ces protestations et un ensemble d'États de différents coins du globe qui rédigent ces droits dans les forums internationaux. Si ce processus offre la possibilité aux pays, tous continents confondus, de contribuer à l'élaboration et à l'avancée des droits humains, de nombreux gouvernements y jouent un rôle passif. Par conséquent, il est problématique que les États soient le pilier central du système d'élaboration, de protection et de promotion des droits humains. En outre, l'étude du rôle joué par le

Maroc dans le processus d'élaboration de la Convention contre la torture soulève la question de savoir comment un État qui pratique la torture pourrait contribuer à l'avancée des normes internationales relatives à la protection contre celle-ci. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que les élites de l'État marocain monopolisent l'appareil étatique, y compris la politique des droits fondamentaux.

Le droit international des droits humains est encore « jeune ». Il remonte à 1948, date d'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour réaliser la démocratisation du programme des droits humains des Nations unies, plusieurs réformes structurelles sont nécessaires, dont une réforme des modalités d'élaboration des droits humains afin de faire en sorte qu'elles prennent vraiment en considération la volonté des citoyens en matière de protection de leur dignité humaine. ☺

1. *Report on Torture*, Londres, Duckworth/Amnesty International, 1973, p. 119-121.

2. Voir, par exemple, Ahmed Marzouki, *Tazmamart, cellule 10*, Casablanca, Tarik Éditions, 2000.

3. Voir Osire Glacier, « Le printemps marocain oublié », *Relations*, n° 752, novembre 2011.

SOIRÉES Relations

LA RÉFORME DE LA CURIE: VISION, ENJEUX ET PERSPECTIVES

La réforme de la curie romaine entreprise par le pape François depuis le début de son pontificat commence à être visible. De nouveaux dicastères ont été créés : d'abord, celui concernant les communications et l'économie, en réponse aux scandales sur ces deux questions (notamment « l'affaire *Vatileaks* » et les malversations financières) ; ensuite, celui pour les laïques, la famille et la vie, faisant suite au Synode sur la famille ; enfin, celui pour le développement humain intégral, mis sur pied dans la foulée de l'encyclique *Laudato Si'*.

Quel esprit et quelle vision animent cette réforme ? Que nous dit-elle sur les orientations et priorités du pape François à l'égard de la justice sociale ? Comment est-elle prise en compte par l'Église du Québec ?



À QUÉBEC

Le jeudi 20 avril 2017, de 19 h à 21 h 30
Services diocésains de Québec
1073, boulevard René-Lévesque Ouest
Salle 153

EN COLLABORATION AVEC

Le Parvis
de Québec
Lieu de parole



Contribution suggérée : 5 \$

RENSEIGNEMENTS : Christiane Le Guen : 514-387-2541, poste 234 ou cleguen@cjf.qc.ca | www.cjf.qc.ca/ap

Les Soirées Relations sont organisées par le Centre justice et foi.

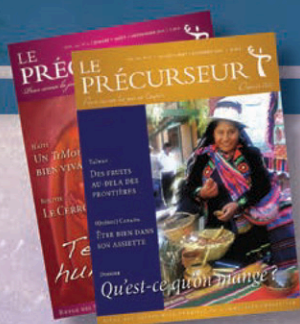
LE PRÉCURSEUR

ACTUALITÉ MISSIONNAIRE DEPUIS 1920 - Publié par les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception

SEULEMENT 8 \$ PAR AN
(NOUVEAU FORMAT NUMÉRIQUE)

www.pressemic.org

DE PLUS votre abonnement
vous donne l'ACCÈS GRATUIT
à notre Portail des archives !





CONSTRUIRE LA PAIX EN COLOMBIE

Outre la démobilisation des acteurs armés, la paix en Colombie dépend des réponses politiques qui seront développées pour mettre fin aux injustices aux sources du conflit. Le rôle qu'on accorde enfin à la société civile dans le processus de paix est porteur d'espoir.

Leila Celis

L'auteure, d'origine colombienne, est professeure au Département de sociologie de l'UQAM et a écrit sur la violence et sur le mouvement paysan en Colombie.

L'année 2016 a été une année cruciale et pleine de rebondissements pour le processus de paix en Colombie. Celui-ci a été marqué par les accords de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), en vigueur depuis le 24 novembre. Cependant, mettre fin à un conflit armé qui dure depuis plus de 60 ans et qui s'est complexifié au fil des années n'est évidemment pas facile : les acteurs sont multiples et ils incarnent des projets de société souvent opposés. La démobilisation des FARC obtenue, il faut maintenant que le gouvernement parvienne à obtenir celle de l'Armée de libération nationale (Ejército de Liberación Nacional, ELN).

Si, sur le plan militaire, les guérillas affrontent l'État et les groupes paramilitaires d'extrême droite, au cœur du conflit armé se trouve un conflit social profond caractérisé par l'exclusion politique, économique et sociale de plusieurs groupes de la population. Les guérillas luttent certes pour des transformations sociales, mais elles ne sont pas les seules. Des organisations sociales actives dans les secteurs agricole, syndical, étudiant, etc., cherchent ce même type de transformations, et ce, malgré une répression systématique.

Alors, pour trouver une solution politique au conflit, il faut bien sûr régler la question de la démobilisation des acteurs armés, mais aussi s'attaquer aux injustices sociales qui sont la cause du conflit. Ce qui fait l'originalité du processus de paix actuel, c'est que pour la première fois les mouvements sociaux et les secteurs populaires ne sont plus de simples observateurs à la table des négociations, ils sont désormais vus comme des acteurs à part entière qui vont négocier avec le gouvernement afin de faire entendre leur voix pour la construction d'une paix juste et socialement équitable.

Les négociations avec les FARC

Après plus de quatre ans de négociations entre la guérilla des FARC et le gouvernement de Juan Manuel Santos, les deux parties ont mis fin à leur confrontation en concluant l'Accord de La Havane, en septembre 2016. Outre le désarmement et la réinsertion des membres des FARC dans la vie institutionnelle, l'accord touche des enjeux sociaux comme la question agricole et prévoit, par exemple, un fonds de trois millions d'hectares de terre qui a été créé pour appuyer les paysans pauvres et sans terre. Il vise aussi à garantir aux démobilisés et aux secteurs les plus affectés par le conflit une participation active à la vie po-

litique ainsi qu'aux victimes le droit à la vérité, à la justice et à des réparations.

Bien qu'il ait eu le pouvoir de légaliser et d'institutionnaliser l'accord, le président colombien, Juan Manuel Santos, en quête de légitimité, a fait le pari de le soumettre au vote populaire le 2 octobre 2016. Résultat : la population colombienne a rejeté l'accord à 50,2%. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat. Tout d'abord, la droite conservatrice a mené une campagne démagogique et fallacieuse affirmant que l'accord allait livrer le pays aux FARC, qui s'empresseraient de gouverner sous l'influence du « castro-chavisme ». Ensuite, du côté des groupes rebelles, l'accord n'impliquait que les FARC, laissant planer l'incertitude sur la résolution du conflit avec les autres groupes de guérilleros. Finalement, les politiques néolibérales comme le libre-échange et l'extractivisme, dénoncées par les organisations sociales, ne sont pas abordées dans les accords de paix : le gouvernement a refusé de discuter de modèle économique avec la guérilla et la répression contre les organisations syndicales, paysannes et autochtones n'a pas cessé.

La participation de la société civile au processus de paix est une exigence légitime : rappelons que les principales victimes du conflit sont des civils.

L'accord entre le gouvernement et les FARC n'est toutefois pas mort avec le non au référendum. Le gouvernement a rouvert les négociations pour prendre en compte quelques-unes des critiques des secteurs les plus conservateurs de la Colombie qui ont mené la campagne contre la ratification. Ces négociations se sont conclues le 24 novembre 2016 et le nouvel accord a été ratifié par le Sénat et la Chambre des représentants le 30 novembre. Ces organes législatifs doivent maintenant adopter des lois concernant chaque point de l'accord. Le nouveau parti politique créé par les FARC est déjà inscrit à la commission électorale et le regroupement des guérilleros, approuvé le 28 décembre 2016, est amorcé en vue de la démobilisation et du processus d'amnistie. Fait à noter, en plus de bénéficier aux membres des FARC, l'amnistie couvre aussi les militaires ayant commis des crimes dans le contexte du conflit ainsi que les leaders sociaux accusés d'être membres de la guérilla.

Les négociations avec l'ELN

Les négociations avec l'ELN se poursuivent par ailleurs en 2017. Les points qu'elles doivent couvrir ont fait l'objet d'un accord au moment même où se terminaient les négociations avec les FARC. Il est difficile de savoir combien de temps elles



Manifestation d'appui à l'accord de paix renégocié par le gouvernement colombien avec les FARC, le jour de sa signature à Bogotá, le 24 novembre 2016. Photo: PC/Ivan Valencia

dureront, mais il est très probable que ce qui a été accordé aux FARC en matière de démobilisation, de participation politique et de justice le soit aussi à l'ELN.

Par contre, si ces deux groupes rebelles ont beaucoup en commun, ils sont aussi très différents. L'ELN est une guérilla guévariste, fortement influencée par la théologie de la libération (deux de ses fondateurs étaient des prêtres, Manuel Pérez et Camilo Torres), qui a toujours priorisé le travail politique à sa croissance sur le plan militaire. Ainsi, alors que les FARC peuvent être vues comme une armée qui fait de la politique, l'ELN doit davantage être vue comme un parti politique armé, ce pourquoi elle tient à ce que la société civile participe aux négociations de paix. Cette revendication a été acceptée par le gouvernement: il s'agit du premier point qui sera abordé au moment où des gestes humanitaires, comme la libération des séquestrés, doivent être posés par la guérilla. Un autre point central est la question de la souveraineté sur les ressources naturelles, l'ELN étant un ennemi déclaré des transnationales extractivistes. Or, l'extractivisme est la pièce centrale de la politique économique du gouvernement. Bref, les négociations avec l'ELN risquent de prendre encore beaucoup de temps, mais un accord avec ce groupe est nécessaire pour mettre fin au conflit armé.

Table sociale pour la paix

Personne ne s'attend à ce que la participation de la société civile aux négociations soit facile: les questions de la méthodologie, du calendrier, de la représentativité et de la diversité sont assurément complexes. Mais c'est précisément cette participation qui peut être le gage de la réussite de ces négociations. Non seulement parce que cela permettra à la société d'être bien informée – et donc d'éviter la démagogie qui a marqué la campagne référendaire du « non » à l'accord avec les FARC –, mais aussi parce que les questions sociales que les secteurs populaires veulent aborder sont celles qui sont à l'origine du conflit. Par ailleurs, la participation de la société civile au processus de paix est une exigence morale légitime: rappelons que les principales victimes du conflit colombien sont des civils.

C'est dans ce contexte que le Congrès des peuples, une organisation qui regroupe une partie importante du mouvement social colombien, a conçu la Table sociale pour la paix. Celle-ci se veut l'espace des négociations de paix des secteurs populaires organisés, en cherchant aussi à faciliter la participation des secteurs non organisés.

Les organisations sociales ont des propositions concrètes pour la paix, pour l'économie et pour la société, qui entraîneraient une diminution des inégalités et des injustices sociales les plus criantes. Certaines d'entre elles qui visent la protection de l'économie paysanne et l'accès à la terre, par exemple, ont déjà été reprises par différents gouvernements lors de négociations passées, mais ceux-ci n'ont jamais respecté leurs engagements. Dans le cas d'autres propositions critiques des traités de libre-échange, par exemple, les gouvernements successifs ont carrément refusé de les entendre. Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à des transformations profondes. Celles que le mouvement social pourra arracher à l'État dans le cadre des négociations de paix dépendront, comme toujours, de sa capacité de mobilisation. Le pari n'est pas facile: 2017 est une année d'élections présidentielles et indépendamment de l'avancement des négociations avec l'ELN, la question est de savoir si le nouveau gouvernement mettra en œuvre les accords de paix ou non. Le mouvement social devra donc choisir entre continuer la mobilisation ou appuyer une candidature pour un gouvernement de transition qui pourrait s'engager à mettre en œuvre les accords de paix, même s'il ne veut pas céder sur les questions-clés comme le modèle extractiviste et le libre-échange.

Il s'agit sans doute d'un moment historique pour la Colombie, puisque c'est la première fois que les acteurs armés et l'État reconnaissent le rôle central de la société civile dans la construction de la paix. Le défi pour faire avancer cette dernière en 2017 est donc de permettre une véritable participation des secteurs populaires. Il est de taille, mais les circonstances paraissent favorables: sauf l'extrême droite, tous les acteurs ont à y gagner si les négociations de paix réussissent. ☺

**LE DEVOIR
SE TIENT
MAINTENANT
D'UNE SEULE
MAIN.**



Téléchargez
l'application du Devoir



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play

1967 • 2017
50 ANS
DE SOLIDARITÉ

LES FEMMES AU CŒUR DU CHANGEMENT

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT !

1 888 234-8533 | devp.org |   @devpaix

Carême de
partage 2017



Développement
et Paix
CARITAS CANADA

Apprendre des bouddhistes

Bernard Senécal, s.j.

L'auteur, jésuite sud-coréen d'origine québécoise, enseigne le bouddhisme à l'Université Sogang à Séoul en Corée du Sud. Son nom coréen est Seo Myeongwon.

Je suis arrivé en Corée du Sud en 1985. Adolfo Nicolás, celui qui allait devenir supérieur général de la Compagnie de Jésus entre 2008 et 2016, me prévint alors que dix ans seraient nécessaires pour m'initier à la langue ouralo-altaïque et à la culture sinisée locales, et pas moins du double pour commencer à rendre à l'Église coréenne un service novateur. Ses conseils se sont révélés justes.

Grâce à l'obtention d'un doctorat en bouddhisme coréen en 2004, suivi d'un diplôme de maître Seon (Zen en coréen) en 2007, je me trouve aujourd'hui – avec quelques laïques coréens et étrangers – à la tête d'une toute petite communauté d'un genre unique au pays du Matin Calme en ce qu'elle est œcuménique, interreligieuse et internationale. Jumelée à une association bouddhiste coréenne dite « La Voie du Seon » (*Seondohoe*) et rattachée à la lignée du maître chinois Linji (IX^e siècle), elle se spécialise dans une rencontre multidimensionnelle avec la tradition fondée par le Bouddha. Le nom de cette communauté – la Communauté du champ de pierre au bout du chemin – s'inspire du nom du village où elle se situe et du sol pierreux de la région. Il exprime le désir d'aller au bout du chemin de la rencontre avec les bouddhistes, l'autre et le Tout Autre, quelle que soit l'aridité du chemin.

Située en basse altitude, dans les contreforts de la chaîne montagneuse de l'est du pays, à une centaine de kilomètres de Séoul, cette nouvelle communauté pratique l'agriculture biologique sur un terrain de 3000 m². Elle intègre aussi quelques personnes souffrant d'un handicap physique ; c'est ainsi que le philosophe suisse Alexandre Jollien et sa famille sont venus s'y former pendant trois ans (2014-2016).

Il a fallu plusieurs années pour convaincre les jésuites de fonder cette communauté, ce qui fut fait en septembre 2014 par le Père Yohan Cheong, nouveau supérieur des jésuites du pays, dès le premier jour de son mandat et dans la foulée de la visite du pape François en août de la même année. En avril 2015, après six mois de négociations serrées, le gouvernement sud-coréen a accordé à la communauté le statut d'association religieuse d'intérêt public sans but lucratif. Une reconnaissance due au fait que la communauté ouvre un espace de rencontre et de vie, au-delà des tendances au repli identitaire et au fractionnement caractéristiques du pays, et ce, sur différents plans.

Sur le plan géopolitique, en effet, la péninsule est divisée entre une Corée du Nord et une Corée du Sud toujours en état de guerre. Bien que Pyongyang et Séoul ne soient situées qu'à une heure de train express, l'écart politique, économique et culturel ainsi que la tension militaire entre ces capitales sont tels que la réunification des deux États paraît très improbable. D'aucuns considèrent ces États

tampons – entre la Chine, le Japon et la Russie – comme la zone du Pacifique où le risque d'un affrontement entre Pékin et Washington est maximal. À cet égard, l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis n'a rien de rassurant.

Sur les plans économique et politique, par rapport au Nord communiste en faillite, le Sud, fortement urbanisé et démocratique (depuis 1988), jouit d'une avance technologique écrasante. Mais sur le plan social, sa démocratie est en crise ; sa natalité est parmi les plus basses du monde ; son taux d'alcoolisme rivalise avec celui de la Russie ; et son taux de suicide est le plus élevé des pays de l'OCDE. Le service militaire est obligatoire ; il dure 20 mois et demeure fort dangereux. La jeune génération du Sud a surnommé son pays « *Hell Choseon* », c'est-à-dire l'enfer coréen, et une grande partie d'entre elle (environ 70 %) souhaite émigrer vers le Canada, les États-Unis, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

Au carrefour de la voie du Christ et de celle de Bouddha, la Communauté du champ de pierre au bout du chemin propose une spiritualité qui concilie réflexion intellectuelle et contact avec la terre.

Sur le plan religieux, l'éthos sud-coréen se compose de plusieurs influences : chamanique, confucéenne, taoïste, bouddhique et chrétienne. Le confucianisme domine les autres. Il induit des comportements claniques et favorise des rapports sociaux fortement hiérarchisés, qui tendent à exclure tout dialogue. Le chamanisme est marginalisé ; l'œcuménisme entre les catholiques (8 % de la population) et les protestants (19 %) est quasi absent de même que le dialogue entre les chrétiens et les bouddhistes (23 %). Les mariages mixtes et interreligieux sont difficiles, sinon quasi impossibles. Nombre de chrétiens attirés par le bouddhisme, et inversement, souffrent de cet état de fait. Mais rares sont les lieux où il leur est possible d'en parler ouvertement.

Face à cette impasse, mon expérience de professeur titulaire à l'Université Sogang, de chercheur et d'assistant rédacteur en chef du *Journal of Korean Religions*, depuis 2005, m'a amené à réaliser que l'enseignement supérieur – lorsqu'il n'est pas ancré dans la spiritualité ni relié à la nature – est incapable de transformer les modes de pensée des étudiants, leur conscience du monde. Au carrefour de la voie du Christ et de celle de Bouddha, la Communauté du champ de pierre au bout du chemin leur propose une spiritualité qui concilie réflexion intellectuelle et un contact rude et dépouillant avec la terre. Cette nouvelle spiritualité chrétienne se veut ouverte aux autres traditions. Elle cherche à offrir, au cœur du nord-est asiatique, un espace de communication et de paix, par-delà les multiples fractures dont souffre, à l'instar du monde, la péninsule du Matin Calme. ☉

Anacaona

Texte : Rodney Saint-Éloi

Illustration : Mance Lanctôt

L'enfant sorti des côtes de la lune est dévoré par les loups
Les vautours appellent les vautours
Les jardins empoisonnent les fruits
La terre muette se tait désespérée
La terre mendie la charité des pluies

Une femme est debout sur ma joue
Une femme me tend la main
Anacaona qu'elle s'appelle dans le poème

Anacaona lune fêlée
Anacaona fleur d'or
Dans quelle tribu es-tu ?
Parle-moi de la traversée
Parle-moi des hyènes
Parle-moi des panthères

Parle-moi de ton royaume d'épis
Le temple a été vilipendé, sais-tu
La terre est une grimace de terre
Les voyous signent les décrets de nos vies
Que le monde est triste
Avec ses lutins et ses squelettes
Avec ses soldats en fête

L'orage parle aux orages
Les dieux sont syphilitiques
Ils ont ligoté les éclairs les mythes
Ils ont liquidé les testaments les tombes
Ils ont barricadé l'espoir la beauté l'amour

Ma consolation, oui, je dis consolation
j'en témoigne une fois pour toutes
J'ai rencontré une dame qui ressemble à l'aurore
Elle s'appelle la dame bleue
Elle s'appelle Xaragua Managua Anacaona

Elle me dit dans la langue de ses ancêtres
Je suis Anacaona, la reine Quisqueya
Je suis belle même en ces temps indignes
Je suis l'eau, l'air et la terre

Je suis de la lignée d'Anacaona, lui dis-je
Elle m'a serré sur son cœur
J'ai respiré une bouffée d'humanité

Ce qui est à moi cette terre d'Indien
Cadastre de mers orgiaques affalées
Ce qui est à moi présence hautaine des pierres
Cruauté des destins de crocodile
Ce qui est à moi cette toute petite face d'indienne
Transmuée trouée or cajou
Sur une pièce de monnaie hypothétique

Anacaona pierre de tonnerre
Je parlerai ta langue et te dirai
Le feu est tombé en syncope
Le soleil a froid au son des tambourins
Mon peuple joue le jour à la loterie
La tempête de feu est annoncée
Trop de sang sur la terre, dis-tu

Nous aurons les chiffres faciles
Nous aurons la fièvre aux mollets
Nous aurons les visages fervents
Nous aurons des sentinelles d'acier
Des frissons d'hydrocarbure
Nous sommes nus et aveugles
À genoux et sans genoux

Petits et mesquins comme les chiens galeux
Nous marchons dans nos pieds bots
Nous cachons la lune à la lune
Nous extorquons le soleil au soleil
Nous sommes les marchands du désespoir
Nous vendons les restes de pluie
Rien que pour vendre la pluie

Nous nous fermons dans nos basses œuvres
Nous sentons les aisselles enguenillées
Nous sommes des latrines fières
Nous applaudissons nos mâchoires coupantes
Nous sommes des taureaux sans cornes
Nous sommes des taureaux sans force
Nous sommes lâches comme les puces
Nous sommes lâches comme les guerres
Nous vaincrons la victoire la défaite
Nous mangerons le papier monnaie
Nous serons grands dans nos suicides
Nous serons peuples dans nos trahisons
Nous serons malheurs à la tourelle de la honte



Les Originels, Echeverria, 2014, acrylique, graphite, zinc, perles de verre et cristaux Swarovski sur toile, 61 x 61 cm

Péril en la demeure

Jean Bédard



L'auteur est écrivain et philosophe

Vladimir Poutine en Russie, Recep Tayyip Erdogan en Turquie, Bashar al-Assad en Syrie, Donald Trump aux États-Unis... la liste des autocrates pourrait s'allonger. Doit-on s'inquiéter ? N'avons-nous pas l'impression que des tisons dansent au-dessus de barils de poudre ?

Là où nous sommes, tout paraît paisible. Nous nous promenons en forêt, il fait beau. Nous marchons, heureux et plutôt insouciant. Nous avons apporté des saucisses à griller. Mais soudain, un forestier nous croise au moment où nous nous apprêtons à bivouaquer : « Vous ne voyez pas ? s'écrie-t-il, affolé. Le sous-bois est terriblement sec, il suffit d'une étincelle et ce parc si tranquille se transforme en fournaise. » Nous plions bagage et accélérons le pas. Nous espérons qu'aucun énergumène n'allume de feu de camp... Nous croisons des étrangers qui arrivent d'un peu plus loin. Encore sous le choc, ils nous racontent qu'ils fuient au risque de leur vie car, là-bas, le brasier est déjà incontrôlable.

Voilà mon sentiment. Je pense qu'un « forestier social » comprendrait immédiatement les risques que courent nos sociétés. Il ne pleut pas depuis trop longtemps. L'eau manque. L'extrême de la sécheresse dans l'univers social, c'est sans doute le ressentiment.

Le ressentiment au sein d'une population commence avec l'impression refoulée d'avoir été politiquement trahie, de ne plus pouvoir faire confiance. S'ajoutent d'autres facteurs comme le désarroi intérieur, ou si vous préférez, le cynisme complet vis-à-vis des questions fondamentales de l'existence humaine : Qui suis-je ? Quel est le sens de cette vie ? Quel est notre destin ? Plus encore, le désarroi se nourrit du malheur des pauvres et de l'angoisse qu'il injecte dans la classe moyenne qui peut à tout moment basculer dans le même enfer. En plus de cette angoisse, l'impression que le journalisme d'investigation est presque anéanti par l'info-spectacle, que l'éducation ne vise plus l'art de penser mais l'adaptation aux forces du marché, que la médecine ne vise plus la santé des gens mais la « santé » de l'industrie médico-pharmaceutique, que l'art n'est plus qu'une distraction... Bref, nous développons le sentiment que nous ne sommes plus là pour prendre soin les uns des autres, mais pour servir une machine qui nous échappe complètement.

Tout cela se transforme en ressentiment lorsqu'on se sent soi-même en train d'abdiquer au profit de la machine. On en vient alors à haïr secrètement notre inavouable inaction qui affaiblit nos institutions démocratiques. Ne pouvant plus regarder en face notre démission, nous sommes tentés de projeter notre ressentiment sur un ennemi (toujours extérieur au « nous » national) et sur un bouc émissaire (toujours intérieur à ce même « nous » national).

Le principe est le suivant : tant que la majorité croit aux organisations collectives (politiques, économiques, sociales),

le réflexe démocratique consiste à voter à droite ou à gauche. Les citoyens misent sur l'équilibre de ces deux « rationalités » pour neutraliser les excès des hommes et des femmes de pouvoir. Mais lorsque trop de gens n'ont plus rien à perdre et qu'ils sont asséchés par le ressentiment, ils se rallient facilement à la personne qui pointe le doigt en disant : « L'ennemi c'est lui, le bouc émissaire, le voici. » C'est comme si cette personne plaçait une loupe sur la broussaille pour faire converger le ressentiment : soudain « la cause du mal » est localisée. Et le feu prend. C'est alors qu'arrive au pouvoir, non plus un chef politique, mais un danger public.

Dit autrement, la démocratie permet le moins pire des gouvernements, mais lorsque le ressentiment dépasse la mesure, le pire peut l'emporter. Dans l'histoire humaine, ces passages par le pire ont presque toujours tourné au cauchemar, parce que le pyromane est d'autant bon stratège qu'il n'a rien à faire de la vérité ou de quelque moralité que ce soit. Lorsqu'on s'en aperçoit, il a déjà organisé sa police, et gare aux opposants.

Mais qu'est-ce qui le rend si dangereux ? Prenons l'incendiaire qui a accaparé l'espace politique chez nos voisins du Sud. Il est si narcissique qu'il ne peut supporter de perdre. Gagner est le critère absolu de sa propre existence. Il n'a rien à faire d'un système de valeurs à droite ou à gauche, religieux ou laïque, ouvert ou fermé ; il ne défend pas des valeurs, ni même une idéologie (il utilisera l'idéologie la plus opportune, selon les situations) : ce qui importe, c'est de gagner. Toutes les tricheries sont non seulement possibles, mais nécessaires et légitimes vis-à-vis de ce seul impératif. Si, pour arriver à ses fins, il doit incendier la forêt, il le fera. « Tous unis contre l'ennemi » constitue pour lui la seule solidarité possible, car il est incapable de défendre un minimum de bien commun propre à la vie politique et à l'équilibre social.

Mais en réalité, malgré le malheur qui suivra, et peut-être provoquée par ce malheur, une autre solidarité naîtra. Car mise à l'épreuve, l'humanité finit par se souder autour de son plus grand principe de survie : prendre soin les uns des autres.

Cependant, le malheur n'est pas nécessaire. L'eau pour contrer l'incendie est en nous. Par elle, chacun d'entre nous peut humidifier la forêt et prévenir le feu. Le pyromane n'a alors plus de chance. C'est notre agir et notre vigilance qui gardent vivantes nos institutions démocratiques, sans lesquelles elles ne peuvent que dépérir. Ce qui a toujours manqué dans l'histoire et qui nous met chaque fois en danger, c'est la promptitude à repérer à temps les usurpateurs et à rejeter radicalement leur autorité. Il nous faut y remédier, car « laisser la chance au coureur » signifie perdre notre pouvoir collectif et abandonner le monde aux « pyromanes »¹. ☺

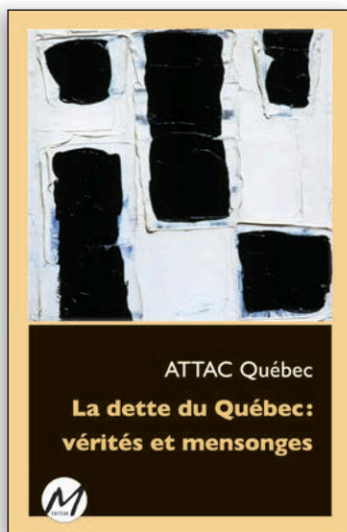
1. L'auteur a développé cette idée dans *Le pouvoir ou la vie*, Montréal, Fides, 2008.

La dette du Québec : vérités et mensonges

ATTAC QUÉBEC

Montréal, M éditeur, 2016, 143 p.

La dette : une obligation, un devoir ? Peut-on y réfléchir davantage et développer une véritable réflexion collective à son sujet ? Analyser de manière critique le concept même de la dette en observant ses origines et ses répercussions, en particulier au Québec : tel est l'objectif central qui a guidé le collectif



d'auteurs derrière ce livre d'ATTAC Québec, le troisième publié par cette association altermondialiste. Coordonné par Audrey Laurin-Lamothe, Chantal Santerre et Claude Vaillancourt, le collectif se questionne sur la dette comme instrument de soumission, sur ce qu'on peut apprendre de son histoire et aussi sur une dette oubliée : la dette environnementale.

Ce livre de vulgarisation s'appuie sur de nombreux rapports de recherche et discours médiatiques pour étayer son propos. Riche en détails, fort dans la déconstruction de prêts-à-penser courants dans les médias – comme ceux crédibilisant le compteur affolant de l'Institut économique de Montréal (IEMM) censé calculer la dette québécoise –, l'ouvrage amène le lecteur à adopter une position critique. Claude Vaillancourt, qui signe un chapitre sur l'intérêt de mener des audits citoyens de la

dette, résume bien ce questionnement en demandant : « à qui la doit-on ? Combien, précisément ? Dans quelles circonstances et dans quels buts se sont faits les prêts ? » (p. 17-18).

Le collectif apporte à ces questions des réponses intéressantes, en analysant entre autres comment la dette est dramatisée pour justifier des mesures d'austérité. Au Québec comme dans bien des pays, cette instrumentalisation de la dette existe et cache le fait que notre gouvernement se prive délibérément de revenus importants depuis des années. Comme on le sait, il met l'accent sur « l'urgence » de réduire la dette, au moins depuis la loi sur le déficit zéro adoptée sous le gouvernement du Parti québécois, en 1996, puis depuis la publication du manifeste *Pour un Québec lucide*, en 2005. À cet égard, le chapitre signé par Rimal Illel Mahleb et Clara Dallaire-Fortier esquisse bien la petite histoire de la dette publique québécoise.

Sans nier l'importance de s'occuper adéquatement de cet enjeu, Chantal Santerre explique pour sa part qu'avant de brandir l'épouvantail de la dette, il faut savoir ce que les tenants de son remboursement soi-disant prioritaire mettent sous ce vocable. Elle nous aide à comprendre les différents concepts – dette nette, dette brute, dette du secteur public, etc. – qui, habilement manipulés, servent à justifier le désengagement de l'État de sa mission sociale. Cela se traduit notamment par un démantèlement des services publics et par l'augmentation du taux d'endettement des ménages au fil du temps. Audrey Laurin-Lamothe et Céline Hequet s'y attardent, expliquant entre autres que l'endettement devient, pour les ménages, « leur dernier filet de sécurité » (p. 57).

Mais l'originalité de l'ouvrage réside dans sa synthèse finale qui est en fait un renversement complet de la prémisse de base des défenseurs du remboursement de la dette, affirmant que « si on ne fait rien, ce sont les générations futures qui devront payer la facture ». En effet, Dominique Bernier souligne que la dette qu'il faut rembourser prioritairement, c'est la dette environnementale. Elle le montre bien, notamment en chiffrant le coût de la dégradation de l'environnement à partir du rapport de l'ONU

intitulé « Évaluation des écosystèmes pour le millénaire », publié en 2005 : les dépenses des États pour pallier cette dégradation pourraient être de l'ordre de 14 trillions (14 mille milliards) de dollars entre l'an 2000 et 2050.

En tant que citoyens, nous nous devons d'élargir notre réflexion sur des dimensions encore méconnues et cachées de la dette. Cet ouvrage y contribue.

Simon Paré-Poupart

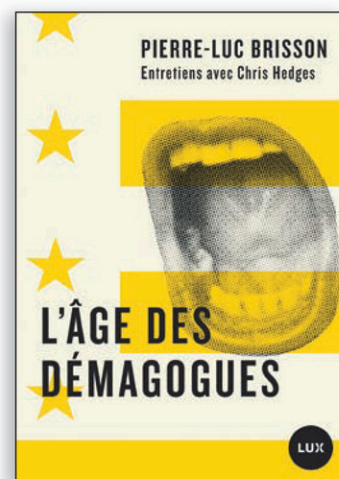
L'âge des démagogues

PIERRE-LUC BRISSON. ENTRETIENS AVEC CHRIS HEDGES

Montréal, Lux, 2016, 128 p.

A entendre la plupart des spécialistes de la politique américaine, l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche était imprévisible. Ils auraient dû accorder davantage de crédibilité aux analyses de Chris Hedges, dont ce livre d'entretiens avec l'essayiste québécois Pierre-Luc Brisson nous permet d'apprécier la richesse.

Ancien correspondant de guerre pour le *New York Times*, journaliste primé (il a reçu le Pulitzer en 2002), essayiste prolifique, Chris Hedges écrit depuis longtemps déjà sur la faillite des élites progressistes américaines et la montée du populisme et de l'extrême-droite qui prend appui sur les conditions de vie pitoyables des Américains des villes industrielles délaissées par la grande entreprise. Possédant une maîtrise en théologie de l'Université Harvard, en



plus d'être ministre du culte dans l'Église presbytérienne, il a dénoncé la montée de la droite religieuse dans *American Fascists: the Christian Right and the War on America* (Free Press, 2007). Dans *L'Empire de l'illusion* (Lux, 2012), il réalise une véritable enquête sur une Amérique qui incarne la société du spectacle, telle que conceptualisée par Guy Debord. Puis, avec *La mort de l'élite progressiste* (Lux, 2012), il signe un essai percutant dans lequel il dénonce la proximité des élites politiques progressistes avec les grands capitaines du néolibéralisme – un carquois bien rempli de flèches qu'il destine aux grandes figures du Parti démocrate dont Barack Obama et Hillary Clinton. Comme chroniqueur pour le site Web progressiste *Truthdig*, il poursuit ses réflexions sur ces phénomènes sans toutefois donner le bon Dieu politique sans confession à Bernie Sanders (comme le font d'autres médias indépendants américains de gauche comme *Democracy Now!*) qu'il qualifie de politicien impérialiste – Hedges ne faisant pas toujours dans la subtilité...

Pierre-Luc Brisson, historien de formation et passionné de politique (il tient, entre autres un blogue dans Voir.ca et au *Huffington Post Québec*), réussit au fil des entretiens à pousser Hedges à approfondir et à clarifier son propos sans jamais le pousser dans les câbles. Il manifeste un grand respect pour sa pensée, malgré quelques divergences, et on sent une certaine complicité s'établir entre eux.

Pour Hedges, les populistes de droite comme Trump et les leaders du Tea Party n'ont fait que couvrir les angles morts de l'élite progressiste pour s'approprier le vote ouvrier et celui des classes populaires se sentant trahies par une prétendue gauche qui, à force de compromis avec l'élite néolibérale, s'est trop préoccupée de sauvegarder ses propres privilèges.

Dans le contexte de la dernière élection américaine et du climat politique en Europe, où l'extrême-droite poursuit son ascension au point où la France pourrait éventuellement voir le Front national obtenir la balance du pouvoir, ce petit ouvrage se présente comme un outil de

compréhension des transformations sociopolitiques qui secouent actuellement une bonne partie de l'Occident.

Pour citer Brisson, «à l'heure où les vociférations des démagogues font appel aux instincts les plus sombres qui sommeillent au sein de nos sociétés, [la voix de Chris Hedges] est une voix discordante qui doit être entendue».

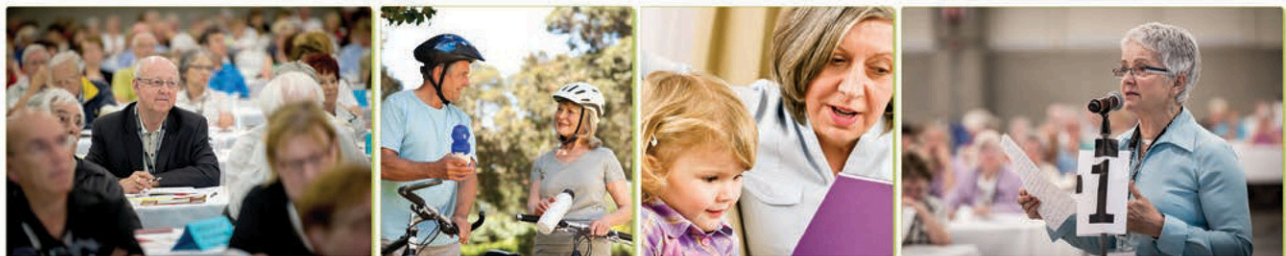
Martin Forgues

Nous sommes le territoire!

MICHEL BEAUDIN, CÉLINE BEAULIEU, ARIANE COLLIN, GUY CÔTÉ, CLAIRE DORAN, LISE LEBRUN, RICHARD RENSCHAW

Montréal, Novalis, 2016, 152 p.

Quel beau titre que celui de cet ouvrage collectif du Groupe de théologie contextuelle! Et juste en plus. Il parle effectivement davantage d'être et d'identité que d'avoir et de possessions. Il n'hésite pas à présenter notre environ-



UNE FORCE
POUR LA SOCIÉTÉ

AREQ
Association des retraitées
et retraités de l'éducation
et des autres services
publics du Québec CSQ
areq.lacsq.org



nement physique comme une extension de nos maisons, de nos terrains, de nos manières d'être ensemble, de nos corps même. Ici, le territoire devient un véritable acteur social: il nous imprègne et nous fait, nous interroge et nous ancre, nous inquiète et nous réjouit. Lorsque, comme moi, on habite la Gaspésie, la lecture de ce livre ne peut que toucher une corde sensible en plus de fournir une solide analyse, un argumentaire convaincant et quelques perspectives d'avenir innovatrices. Mais nul besoin d'habiter en région pour apprécier cette réflexion, car il presse que partout au Québec on cesse de considérer le territoire uniquement comme une banque de ressources à vendre. Pourquoi ne pas le voir et le recevoir, à l'instar de ce collectif, comme un don, comme un élément majeur de notre identité québécoise, aussi important que la langue, la séparation de l'Église et de l'État, et l'égalité homme/femme?

Cet ouvrage en possède en tout cas le souffle. Il vise haut et loin sans jamais décoller de la conjoncture sociétale actuelle. On y rend compte de l'ampleur du défi (plus qu'un changement, une mutation), de l'entrechoquement de valeurs (privilégier l'emploi ou l'environnement), de l'ambivalence de nos choix (apport de capitaux ou protection du terroir). On y présente deux points de vue, renvoyés allègrement dos-à-dos: la vision comptable, prédatrice et gestionnaire de profits et la vision culturelle, promotrice d'interconnexions vitales entre les humains et leur habitat. Une démonstration sous forme dialectique présente chacune. Côté ombre, on dénonce l'abus

de pouvoir des minières, l'idéologie néolibérale des gouvernements et l'exclusion des Premières Nations de la gestion de leurs terres ancestrales. Côté lumière, on propose une approche spirituelle du territoire, puisée dans la tradition chrétienne de l'Alliance que l'on dit, à bon escient, apparentée aux spiritualités autochtones.

Malgré quelques expressions théologiques inutilement spécialisées dans une publication qui vise un large public, telles «le Verbe en qui Dieu a créé le monde» (p. 98), «présence christique» et «présence agissante du Verbe» (p. 99), une intéressante réflexion théologique donne un nouveau souffle à un thème de l'Ancien Testament, somme toute passablement oublié: l'Alliance entre Dieu et son peuple bien-aimé. En recevant de Dieu une terre sur laquelle il pourra enfin se reposer, Israël s'engage à renouveler ses manières d'habiter et de vivre le territoire. En échange, Dieu lui fait la promesse d'un accompagnement indéfectible tout au long du cheminement social, politique, économique et spirituel qui fera du peuple une communauté de sens, de liens, de biens.

Dans la dernière partie, axée sur l'agir, le collectif prend notre terroir à bout de bras et propose aux lecteurs et aux lectrices de le «libérer» et de le «jardiner, parcelle par parcelle» (p. 105). Le projet est colossal mais déjà amorcé. Des pratiques contemporaines expérimentent déjà une autre façon de mettre en valeur, d'enrichir et de redistribuer l'apport socioéconomique que nous offrent nos richesses territoriales. Les actions posées sont des formes de résistance, d'occupation, de dénonciation et d'alternatives. Elles sont en train d'initier un véritable mouvement d'ensemble qui sera potentiellement en mesure de créer «une communauté de destin entre le territoire et nous» (p. 89). Au Québec, nous sommes une nation, une langue, des valeurs... mais aussi un territoire. Comme l'a dit Fred Pellerin, «Le Québec, c'est tous ces petits points, ces petits picots, là sur la carte... c'est du monde, du vrai monde!»

Lise Baroni Dansereau

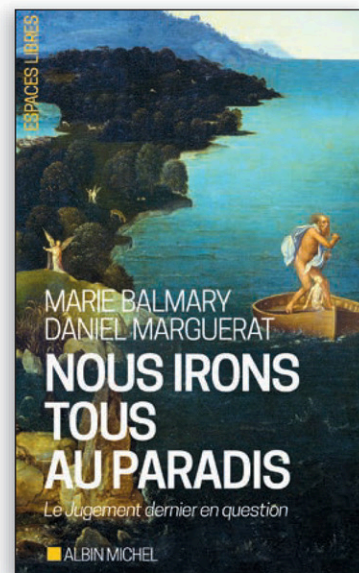
Nous irons tous au paradis

Le Jugement dernier en question

MARIE BALMARY ET DANIEL MARGUERAT

Paris, Albin Michel, «Espaces libres», 2016, 267 p.

La réédition en format de poche de ce volume déjà paru en 2012 permet d'attirer l'attention de nos lecteurs sur cet ouvrage fort important à maints égards, et pas seulement sur le plan théologique. Son titre, emprunté à une chanson de Michel Polnareff, ne porte pas sur le paradis, mais bien sur le jugement, comme l'indique le sous-titre. Nous vivons dans un monde où triomphe l'injustice et l'hypothèse d'un jugement divin est encore souvent perçue par les croyants comme la revanche des bons. Qu'est-ce que cela peut vouloir dire pour nous aujourd'hui?



Le livre se présente comme un dialogue entre Daniel Marguerat, exégète et théologien protestant et Marie Balmory, psychanalyste catholique. Ils s'étaient rencontrés en 2006 lors d'une conférence sur la mort. Daniel Marguerat avait affirmé: «Dieu se prononcera sur la vérité de chacun: pour son bonheur ou pour sa honte» (p. 11). La référence à la honte avait fait sursauter Marie Balmory et les deux auteurs ont

alors décidé d'un commun accord de pousser plus loin leurs réflexions. Cela donne une série de huit chapitres, écrits alternativement par l'un et par l'autre. En conclusion, les deux auteurs s'échangent six courtes lettres. Le tout donne un genre littéraire assez singulier, mais l'ensemble est particulièrement réussi. Marguerat est un exégète compétent et rigoureux et les relectures psychanalytiques de passages bibliques faites par Marie Balmay sont particulièrement inspirées et éclairantes.

Un livre de ce type se résume mal, car l'argumentaire en est assez serré. Les auteurs rejettent fermement les oripeaux d'une pastorale de la peur et du macabre qui a marqué l'histoire et dont la marque reste inscrite dans l'hymne funèbre *Dies Iræ*: «le Moyen-Âge n'a pas lésiné sur la dramatisation du Jugement dernier. [...] Cette rhétorique de la terreur s'inscrivait dans une intention précise: faire pression sur les fidèles afin de maintenir leur appartenance au troupeau des élus. Pour les "méchants" une seule issue: obtenir *in extremis* le pardon

de leurs crimes; l'Église monnayait au prix fort le prix du salut» (p. 8-9).

Il reste que le Jugement dernier est partout dans la Bible, dans l'Ancien Testament, mais aussi dans le Nouveau: des 27 livres qui le composent, seule la courte lettre de Paul à Philémon n'en parle pas. D'où l'opinion théologique de Marguerat: «Je dirais du Jugement dernier qu'il est une fiction fondatrice, qui engendre responsabilité et non culpabilité.» Même si l'«Église médiévale s'en est servie pour répandre l'effroi des damnations éternelles» et que «des prophètes de malheur brandissent aujourd'hui le Jugement dernier pour alimenter un discours de fin du monde», Jésus, en «conteur de paraboles», l'a mis fondamentalement «au service d'une rhétorique de la responsabilité» (p. 208).

À propos des paraboles de Jésus, qui sont nombreuses à être commentées et interprétées, j'ai particulièrement apprécié la relecture bouleversante qu'a faite Marie Balmay de la parabole «des talents» (Matthieu 25, 14-30) et

de celle de «l'infirme de la piscine» (Jean 5, 1-8).

Nous avons affaire ici à un véritable feu d'artifice de sens, toujours respectueux, toujours exigeant. Et pourtant, la résistance de Marie Balmay à l'égard de la honte qu'évoquait Daniel Marguerat subsiste. Elle s'étonne que l'on parle de honte et qu'on oublie la gloire, le désir d'infini. Elle attribue cette divergence à ce qui différencie les deux auteurs: un homme, suisse, protestant et théologien, faisant face à une femme, française, catholique et psychanalyste. Le protestant, axé sur la lecture paulinienne, insiste sur la grâce et la responsabilité en se méfiant de la «gloire» qui peut dériver en abus de pouvoir. La psychanalyste refuse pour sa part le vocabulaire de la honte et entrevoit la fin dernière comme «une sortie du statut de créature pour entrer dans la joie divine» (p. 254). Le débat est fascinant tant du point de vue de la théologie que de celui du dialogue œcuménique. Et il mérite d'être prolongé grâce à notre lecture.

André Beauchamp



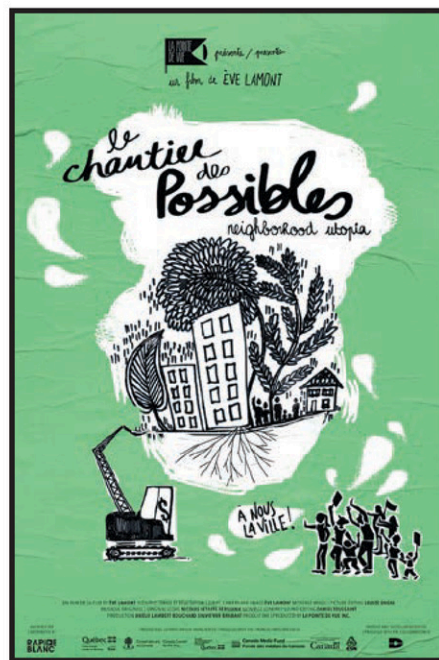
Le chantier des possibles

Réalisation : Ève Lamont
Les productions du Rapide-Blanc
Québec, 2016, 79 min.

La documentariste Ève Lamont est connue pour sa pratique d'un cinéma engagé et citoyen qui suscite la réflexion. Après le remarqué *Squat!* (2002), *Pas de pays sans paysans* (2005) et *L'imposture* (2010), entre autres, elle nous livre cette fois un film fort inspirant sur le quartier ouvrier de Pointe-Saint-Charles, à Montréal, et les batailles menées par ses résidents face à l'incroyable frénésie immobilière qui y règne depuis quelques années.

Situé dans le sud-ouest de la métropole, Pointe-Saint-Charles n'est pas un quartier populaire comme les autres. Tous ceux qui y habitent vous le diront : c'est un véritable village. Par sa taille (environ 13 000 habitants), par sa situation géographique particulière (petite enclave coincée entre le canal Lachine, l'autoroute Bonaventure, les terrains du Canadien National (CN) et le Saint-Laurent), mais surtout en raison de l'esprit de solidarité et du sentiment de fierté qui s'y sont développés au cours de luttes sociales. Un village d'irréductibles, pourrait-on dire, un peu comme un certain village gaulois...

Le film s'ouvre d'ailleurs sur une scène où des résidents manifestent pour réclamer des logements sociaux : le ton est donné. Après quelques magnifiques vues aériennes prises par drone qui nous permettent de découvrir Pointe-Saint-Charles dans son ensemble, Ève Lamont entreprend de nous raconter l'histoire courageuse de ce quartier qui fut longtemps le plus important secteur industriel de Montréal et du Canada. À l'aide d'images d'archives captivantes et parfois émouvantes, on découvre les difficultés que ses habitants ont dû surmonter à la suite du départ des grandes manufactures en banlieue et de la fermeture du canal Lachine à la navigation dans les années 1960. Cette population appauvrie (composée à la fois d'anglo-



phones et de francophones) s'est fortement mobilisée pour prendre son destin en main. Plusieurs projets sociaux exemplaires ont alors vu le jour. Citons seulement la création de la première Clinique communautaire de santé au Québec (à l'origine des CLSC d'aujourd'hui, mais toujours indépendante par ailleurs), de nombreuses coopératives d'habitation (les logements sociaux et communautaires représentent actuellement 40 % du parc locatif) ou encore des Services juridiques communautaires, une petite révolution à l'époque. Plus récemment, en 2006, la collectivité a aussi remporté une victoire marquante contre le projet d'implantation d'un casino, démontrant encore la capacité de mobilisation du milieu communautaire et des citoyens.

Depuis quelques années, pris d'assaut par des promoteurs gourmands séduits par son patrimoine industriel et sa proximité du centre-ville, le quartier connaît une rapide mutation. Ève Lamont a observé et documenté pendant dix ans ces transformations, caméra à l'épaule. Elle nous expose les nouveaux défis majeurs auxquels les résidents sont confrontés, mais surtout, comment ces derniers se mobilisent pour mettre de l'avant une vision de développement urbain axé sur le logement social et les projets communautaires. Nous suivons en particulier l'évolution en parallèle de deux projets importants : la construction d'une résidence à but non lucratif pour

les aînés, la Cité des bâtisseurs, dont le conseil d'administration est composé de résidents militants âgés, ainsi qu'un audacieux projet de réappropriation populaire d'un immense édifice patrimonial de quelque 8300 m² : le Bâtiment 7, un ancien atelier du CN sauvé de la démolition par une équipe de citoyens très engagés, le Collectif 7 à Nous. C'est un des grands mérites de ce film que de nous rendre témoins de la genèse de ces projets de longue haleine, des avancées et des difficultés rencontrées, des moyens d'action et de pression mis en place, des interventions auprès des élus, etc. Le tout avec une énergie enthousiaste qui ne se dément pas, relayée par des accents de musique enlevante.

L'image est soignée, le rythme vivant, l'humour présent ; bref, on ne s'ennuie pas devant ce docu, malgré quelques légères longueurs et redondances. D'autant que l'on prend plaisir à voir évoluer au fil des ans, comme autant de fils conducteurs, différents acteurs ou personnalités phares de la Pointe, que l'on vient à connaître. C'est particulièrement le cas de Jean-Guy Dutil, « le président de la République de la Pointe », personnage coloré et sympathique, témoin privilégié de l'histoire du quartier et de son évolution, qui apporte une belle note d'humour et d'humanité à l'ensemble.

Un message simple et pourtant essentiel ressort avec force du film d'Ève Lamont, comme le souligne à la fin Mark Poddubiuk, l'architecte impliqué dans le Collectif 7 à Nous : « La ténacité est fondamentale ». Ténacité et solidarité...

Dans le contexte actuel d'embourgeoisement tous azimuts de plusieurs quartiers à Montréal, alors que les médias insistent sur les vitrines fracassées à Hochelaga-Maisonneuve et que Saint-Henri se donne des airs « branchouille-bobo » totalement déconcertants, *Le Chantier des possibles* apparaît comme une excellente source de réflexion et, surtout, d'inspiration pour une recherche de solutions constructives et citoyennes. De quoi galvaniser les initiatives et les ardeurs revendicatrices d'autres groupes ou quartiers.

Céline Vangheluwe



Catherine Mavrikakis

En finir avec la fascination

L'écrivaine autrichienne Elfriede Jelinek a relevé avec justesse que la fascination exercée par les bourreaux est incomparablement plus intense que celle qu'exercent les victimes sur le public. Les victimes sont souvent nombreuses alors que les bourreaux voient leur individualité faire l'objet de longues descriptions.

La publication en français d'une édition scientifique du journal du chef de la propagande du Troisième Reich, Joseph Goebbels, par Horst Möller, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, en est un nouvel exemple. La couverture des quatre volumes met en valeur une très belle photo de Goebbels, reproduisant quelque chose de l'idolâtrie nazie et nous laissant penser que le monstre se porte, se montre et donc se vend bien à notre époque.

Comment résister à la fascination pour le mal et ses grandes ou petites incarnations dans une société du spectacle où l'inquiétant, le grotesque, l'absurde, le barbare, intéressent davantage que le bien, et où le désir d'intensité et d'étonnement demande sans cesse à l'expérience d'être forte ?

Loin de moi l'idée de prescrire un art modèle, qui ne devrait faire étalage que d'événements ou d'êtres à la morale au-dessus de tout soupçon. Loin de moi l'envie d'interdire une représentation des bourreaux. Néanmoins, il y a lieu de s'interroger sur cette parole que j'avais entendue à un colloque il y a plusieurs années : « on ne peut penser le cinéma d'Hollywood après la Seconde Guerre mondiale sans son attirance pour l'uniforme nazi... » Le cinéma américain des années 1950 et 1960 n'aurait pas existé sans cette admiration à peine cachée pour l'image du mal et l'élégance incarnée par le bel et cruel officier du Troisième Reich. Le mal subjugué, il charme,

et sa représentation ne sait que se complaire dans ce regard captivé qu'il suscite.

Une amie, découragée par la place que l'on faisait au dictateur de son pays dans les médias du monde, me disait préférer ne plus écouter la télévision, ne plus lire les journaux, parce qu'elle retrouvait chaque jour une fascination exacerbée pour tout ce qui touche le pouvoir de ceux qui font le mal ou du mal. Cette remarque donne à penser... Doit-on, pour lutter dans un monde comme le nôtre, rester sans cesse à l'affût des événements et participer, tout en la dénonçant, à la séduction qu'exercent l'horreur et ceux et celles qui la perpétuent ? Ou y a-t-il quelque chose de vital, de nécessaire à vivre hors du temps, dans un milieu capable de se détacher du présent et de ses horreurs ? L'engagement et la présence au monde demandent-ils d'avoir sans cesse les yeux grands ouverts ? Comment penser notre participation politique et éthique à la vie en se détachant des manifestations qu'elle semble nous imposer ? La question est d'importance, elle touche à ce que j'ai senti tout au long de 2016, dès que je me mettais à lire sur Donald Trump.

N'y avait-il pas dans la presse américaine, avant même l'investiture républicaine et dans les mois qui l'ont suivie, une véritable fascination pour la force ou encore la mégalomanie de celui qui arrivait, malgré tous ses propos inquiétants, à plaire à une bonne partie de la population ? Les chaînes de télévision ou de radio sidérées par le personnage, qui se demandaient sans cesse jusqu'où il irait, lui laissaient néanmoins une place de choix dans leurs émissions quotidiennes. On peut bien sûr parler du diktat des cotes d'écoute, mais la sur-présence de Trump dans les médias avant même qu'il ne soit un candidat très sérieux me semble être le sujet d'une analyse à faire. Les chaînes de

télé ne sont-elles pas encore subjuguées par la réussite de celui qu'elles pensaient n'être qu'un clown qui perdrait vite de son charme, quand la nécessité des élections ferait loi ? Le succès que connaît actuellement l'émission *Saturday Night Live*, qui laisse à l'acteur Alec Baldwin le soin d'incarner magnifiquement le 45^e président des États-Unis et qui déconstruit avec brio les tics et les manies du personnage, ne nous permet-il pas de comprendre que la force de Donald Trump tient précisément à sa capacité d'occuper notre imaginaire, de coloniser l'humour et à notre passion de savoir comment un tel phénomène est possible ?

Le jour de l'investiture de Trump, Angela Merkel a assisté à l'ouverture d'un musée à Potsdam. Beaucoup y ont vu un pied de nez au président américain ou encore un acte en faveur de l'art, en faveur de l'intemporel dans un monde qui se consacre à consommer le présent et à toujours demander à la contemporanéité une intensité dont Trump serait le symptôme. S'il est nécessaire pour beaucoup de gens de vouloir connaître la dernière gaffe de Trump ou la dernière bourde d'un ministre du gouvernement québécois, n'est-il pas aussi important de tenter de se débrancher du monde contemporain et de la fascination pour le mal, l'idiotie et la bêtise ? Après m'être abonnée au compte Twitter de Trump, je me suis vite désabonnée. Je saurai bien assez vite ce qu'il pense, je n'ai pas à être aux premières loges de ses spectacles. En lisant *Ubu roi* d'Alfred Jarry, publié en 1896, ou encore *Les Clowns. Le dictateur et l'artiste* de l'écrivain Norman Manea, qui parle de la Roumanie sous les Ceausescu, je saisis peut-être mieux que sur Twitter quelque chose comme le présent. ©

VOUS AVEZ MANQUÉ UN NUMÉRO?

LA TRILOGIE DU 75^e ANNIVERSAIRE



782
L'AMOUR DU MONDE –
SOCLE DE TOUTE RÉSISTANCE



783
LA RÉSISTANCE,
IMPÉRATIF DE NOTRE TEMPS



784
LA PUISSANCE
DE LA CRÉATION



785
À QUI LA TERRE?
ACCAPAREMENTS, DÉPOSSESSION,
RÉSISTANCES



786
LE RÉVEIL ÉCOCITOYEN
INITIATIVES ET MOBILISATIONS



787
LA TRAHISON DES ÉLITES
AUSTÉRITÉ, ÉVASION FISCALE
ET PRIVATISATION AU QUÉBEC



788
INCURSION DANS L'ATHÉISME

LES DOSSIERS DES DERNIÈRES ANNÉES

- 770 UN MONDE QUI VACILLE
- 771 LA RETRAITE : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE
- 772 FAIRE FRONT CONTRE LA DROITE CANADIENNE
- 773 L'INDE, TERRE DE LUTTES ET D'ESPOIRS
- 774 POUR UNE ÉDUCATION ÉMANCIPATRICE
- 775 DES CHEMINS D'HUMANITÉ
- 776 CONTRÔLE SOCIAL 2.0
- 777 HALTE AU CAPITALISME VERT
- 778 FRANCOPHONIE EN AMÉRIQUE: ENTRE RÊVE ET RÉALITÉ
- 779 FRAGMENTS D'ÉPHÉMÈRE
- 780 DANGER : IMPASSE DU PROGRÈS
- 781 SORTIR DU « CHOC DES CIVILISATIONS »

COMMANDEZ-LE!

**CHAQUE ANCIEN NUMÉRO EST OFFERT
AU PRIX DE 4 \$ + taxes et frais de port.**

514-387-2541 poste 234 | cleguen@cjf.qc.ca

Voir la liste complète sur notre site : revuerelations.qc.ca

VERSION NUMÉRIQUE (À L'UNITÉ) ÉGALEMENT DISPONIBLE
www.vitrine.entrepotnumerique.com
(section Revues culturelles numériques)

VIOLENCES ET HARCÈLEMENT
EMPLOIS PRÉCAIRES
CULTURE DU VIOL
PAUVRETÉ ACCRUE
DISCRIMINATION ET RACISME SYSTÉMIQUES
PLAFOND DE VERRE
AUSTÉRITÉ SEXISTE
INIQUITÉ SALARIALE
PARTAGE INÉGAL DES TÂCHES

**EN 2017,
LES DROITS
DES FEMMES
SONT ENCORE
BAFOUÉS**

**L'ÉGALITÉ
DE DROIT**

DOIT DEVENIR UNE

**ÉGALITÉ DE
FAIT**



**C'EST
NON NÉGOCIABLE**

